

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X



BONNE ET HEUREUSE ANNEE

Au commencement de la nouvelle année
le PROPAGATEUR offre à ses
lecteurs ses souhaits sincères de bonheur et
de prospérité. Que cette année qui commence
leur soit favorable ! Qu'ils réussissent dans
leurs entreprises ! Que leurs aspirations
légitimes soient satisfaites.

LE PROPAGATEUR

Volume V.

1er Janvier, 1895,

Numéro 21

BULLETIN

21 décembre 1894.

**** Nouvelles diverses.**—Le 27 novembre la ville de Quito, capitale de l'Equateur, a été ravagée par un tremblement de terre. Les dommages sont considérables. Une église a été détruite et quatorze cadavres ont été retirés de ses ruines. Beaucoup d'autres personnes ont été tuées et il y a eu un grand nombre de blessés. — Une dépêche de Guayaquil, Equateur, en date du 10 décembre, annonce que de violents tremblements de terre ont eu lieu au Brésil, le long de la rivière Japura. Il y a eu beaucoup de pertes de vie. La rivière Japura prend sa source dans les Andes et elle se jette dans l'Amazone. Elle coule à travers une partie de l'Equateur et du Brésil. — Le 7 décembre la ville de Santa Marta, capitale de l'état de Magdalena, Etats-Unis de Colombie, a été envahie par la mer. Là encore il y a eu de nombreuses victimes. — Au Portugal la Chambre des Députés a été, pendant plusieurs jours, le théâtre de scènes tumultueuses et de grands désordres. Ce sont les membres de la minorité qui ont causé ces désordres auxquels le président de la Chambre a essayé vainement de mettre un terme. En présence de ces actes inqualifiables le roi a prononcé la clôture de la session. — La Bulgarie est en pleine crise ministérielle. Le ministère Stoloffa donné sa démission qui a été acceptée par le prince Ferdinand. — Le vingt-six novembre a eu lieu l'ouverture du parlement de Roumanie. Le discours du trône contient des remerciements au peuple et à la Chambre pour leurs sympathies manifestées lors des noces d'argent des souverains. — On sait que la position financière du royaume de Grèce est très mauvaise. Cette question de finances a soulevé d'ardents débats au parlement. Une motion de confiance basée sur la politique financière du gouvernement a cependant été votée à une majorité de 23 voix, soit 99 voix contre 76. — L'Italie est encore en proie à une violente crise politique. Le parlement était à peine assemblé depuis quelques jours qu'il vient d'être prorogé par un décret royal. Les scandales de la banque romaine sont les causes principales de cette nouvelle crise. L'ex-premier ministre Giolitti a publié des documents qui incriminent le premier ministre Crispi et un grand nombre de députés et d'autres personnages en vue. De son côté Crispi a déposé une plainte assermentée par laquelle il accuse Giolitti et les députés Mazzino et Martucelli, de s'être rendus coupables du crime de *faux*. Ces trois hommes politiques avaient été chargés officiellement d'inspecter les livres de la banque. — Le 29 novembre le gouvernement de Queensland, Australie, a été défait sur la question de l'indemnité parlementaire. Il avait refusé d'inclure dans le bill des subsides (*Appropriation bill*) un crédit pour le paiement

des députés. Le vote a été de 32 contre 27. Le premier décembre la Chambre, sur une motion directe de confiance dans le gouvernement, a renversé sa première décision. Le régime parlementaire a souvent de ces changements soudains. — Le 28 novembre, sur une motion directe de *non confiance*, le Gouvernement de Victoria, Australie, a été renversé par un vote de 55 contre 22. — Le 18 décembre, par 249 voix contre 213, M. Henri Brisson a été élu président de la Chambre des Députés de France. Il remplace M. Burdeau qui vient de mourir. Cette élection, qui indique des tendances nouvelles, a douloureusement impressionné les amis de la France. Le nouveau président de la Chambre est un radical farouche et l'auteur du *droit d'accroissement*. Il a déjà été premier ministre. — L'Espagne vient d'avoir une nouvelle crise politique. Une motion favorable à l'abolition des droits de douane sur la laine importée a été adoptée aux Cortès par 82 voix contre 38. Ce vote est un échec pour le gouvernement et, comme conséquence, le ministre des Finances, M. Amos Salvador, a donné sa démission.

.

. **Madagascar.**—Dernièrement la France, lasse des outrages de toutes sortes prodigués à ses nationaux à Madagascar, a résolu de sévir. Un envoyé extraordinaire, M. Le Myre de Villers, s'est rendu dans la capitale, Tananarive, porteur d'un ultimatum. Les conditions de la France n'ont pas été acceptées par le gouvernement *hova* qui a fait prêcher la guerre Sainte contre son adversaire. Le 30 octobre une proclamation de la reine annonçant la rupture des négociations entre Madagascar et la France et exhortant le peuple à résister à l'invasion française, a été lue sur la place publique en présence de 15000 personnes.

Le gouvernement français a résolu d'envoyer une expédition pour mettre les hovas à la raison et faire reconnaître ses droits. Le projet du gouvernement a été approuvé par les chambres qui l'ont autorisé à former un corps expéditionnaire de 15000 hommes et ont à cet effet voté un crédit de 65 millions de francs. L'expédition va être sous les ordres du général de division Duchesne, commandant de la 14ème division dont le quartier général est à Belfort. Le général Duchesne est âgé de 57 ans. Il a combattu au Tonkin et dans d'autres parties de l'Orient, et il s'est particulièrement distingué à Formose.

Madagascar est une île africaine située dans l'océan Indien. Le canal de Mozambique la sépare du continent africain. Sa superficie est de 591,981 kilomètres carrés. La population qui est de 4 à 5,000,000 se divise en un grand nombre de tribus dont la plus civilisée est celle des Hovas. Tananarive, ville de 50,000 habitants, est la capitale de l'île. Tamatave qui est la deuxième ville en importance, a une population de 25,000 âmes. La France possède la baie de Diego suarez et le territoire adjacent, et son protectorat a été établi sur toute l'île en 1885. Les troubles actuels sont dus, en grande partie, aux intrigues des anglais et notamment à celles de leurs missionnaires méthodistes.

" La France " dit un journal français, *La Croix de la Haute Marne* " a des droits évidents sur Madagascar, puisque les premiers établissements y furent français. C'est à Richelieu que revient l'honneur de nous avoir préparé ce magnifique pied à terre, sur la route de nos colonies d'Asie et d'Océanie, cette perle de l'Océan indien tant convoitée par l'Angleterre."

" Le droit public était alors formel. Tout pays lointain appartenait à celui qui l'avait découvert ou qui, le premier, en avait pris possession. "

Le protectorat de la France existe surtout en vertu du traité du 27 décembre 1885. Voici le texte du premier article de ce traité :

" Un résident, représentant le gouvernement de la république, présidera aux relations extérieures de Madagascar ; il résidera à Tananarive avec une escorte militaire ; il aura droit d'audience privée et personnelle auprès de Sa Majesté la Reine."

La reine actuelle de Madagascar est Ranavonola III. Elle règne depuis 1883. Son premier ministre, qui est en même temps son mari, est Rainilaiarivony. Il est âgé de 66 ans. En vertu d'une coutume aussi bizarre que stupide la reine, à son accession au trône, doit prendre son premier ministre pour époux quoiqu'elle puisse n'éprouver pour lui que de l'antipathie et du dégoût.

.

. **Terreneuve.**—La crise monétaire et financière dure encore à Terreneuve, mais la crise politique est terminée.

Le ministère Goodridge a donné sa démission et M. Green a formé un nouveau ministère dont font partie les hommes politiques suivants :

Premier ministre et procureur général, M. Green. Secrétaire colonial, M. Harwood. Ministre des travaux publics, M. Fox. Receveur général, M. Scott. Arpenteur général, M. Woods. Trésorier, M. Thompson.

Le parti dont sir William Whiteway est le véritable chef, triomphe. Ce dernier est cependant privé du droit d'être député pendant toute la durée du présent parlement. La législature est en session depuis le 15 décembre.

.

. **Election.**—Une élection pour la législature de Québec a eu lieu le 11 décembre dans le comté de Bonaventure. La mort de M. Mercier, ancien premier ministre, avait rendu le siège vacant. Les deux candidats sur les rangs étaient messieurs N. Arsenault, conservateur, et F. X. Lemieux, avocat de Québec, libéral. La victoire a été remportée par M. Lemieux. Sa majorité est de 185 voix.

Aux élections générales du 8 mars 1892 le même M. Arsenault avait été défait par M. Mercier dont la majorité avait été de 273 voix.

Le comté de Bonaventure avait toujours élu des conservateurs depuis la confédération. Ce n'est qu'en 1890 qu'il est devenu libéral. En cette année M. Mercier alors premier ministre fut élu par acclamation.

M. Lemieux est né à Lévis le 9 avril 1851. Il a fait ses études à Lévis et à Québec et il a été reçu avocat en 1872. Il a été élu député du comté de Lévis, pour la législature de Québec, en 1883, en 1886 et en 1890. Il est l'un des plus brillants avocats du barreau de Québec.

**** Nouveau ministère.**—D'après les usages constitutionnels, suivis ici, la démission et le décès d'un premier ministre amènent nécessairement la dissolution du Cabinet dont il était le chef. La mort de sir John Thompson, le premier ministre a, en conséquence, nécessité la formation d'un nouveau ministère, et M. Bowell, ci-devant ministre du commerce, a été chargé de cette formation par le gouverneur général. Voici la composition de ce nouveau ministère. Premier ministre et président du conseil, Mackenzie Bowell; maître général des postes, Adolphe P. Caron; ministre des finances, George E. Foster; ministre de la marine et des pêcheries, John Costigan; ministre des chemins de fer et des canaux, John Haggart; ministre des travaux publics, J. Aldric Ouimet; ministre de la milice, J. C. Patterson; ministre de l'intérieur, Thomas Mayne Daly; ministre de la justice, Charles Hibbert Tupper; ministre de l'agriculture, Auguste Réal Angers; ministre du commerce, William Bullock Ives; secrétaire d'Etat, Arthur R. Dickey; ministres sans portefeuille, Frank Smith, John Carling, Donald Ferguson et Walter Humphries Montagu; solliciteur général, John Joseph Curran; contrôleur des douanes, N. Clarke Wallace Wood; contrôleur du Revenu intérieur John Fisher Wood.

.

**** Nécrologie.**—Sont décédés :

1° M. le chanoine Maffre, journaliste français et directeur de la *Semaine religieuse d'Albi*. Il est né en 1826, il a fait ses études à Castres, il a été professeur à Toulouse il a été ordonné prêtre en 1855. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages.

2° Son Eminence le cardinal Zepherino Gonzalez y Diaz Tunon ancien primat d'Espagne et ancien patriarche des Indes. Il est né dans les Asturies le 28 janvier 1831. Il était dominicain. Il a été successivement évêque de Malaga en 1874, évêque de Cordoue en 1875, archevêque de Séville en 1883, archevêque de Tolède en 1885 et de nouveau archevêque de Séville en 1886. Le Pape Léon XIII le créa cardinal en 1884. Sa mauvaise santé l'avait obligé, il y a quelques années, de donner sa démission d'archevêque de Séville. Le cardinal de Gonzalez était un savant philosophe. Il a publié plusieurs ouvrages d'une grande importance dont le principal est *L'histoire de la Philosophie*.

3° A Alep, Mgr Mittirtich, évêque catholique romain de Cilicie, Asie Mineure.

4° Sir Charles Thomas Newton, antiquaire anglais. Il a été professeur d'archéologie à *University College*, à Londres.

5° Mgr Jean Claude Neraz, évêque de San Antonio, Texas. Il est né en France le 12 juin 1826 et il a été ordonné prêtre aux Etats-Unis en 1853. Il s'est d'abord consacré aux missions. Il a été sacré évêque le 8 mai 1881.

6° Claudio Jannet, écrivain français, économiste distingué, journaliste et professeur d'*Economie politique* à l'Université catholique de Paris. Il était un sincère ami du Canada. M. Jannet est né à Paris en 1844. Il était disciple du célèbre économiste catholique Le Play. M. Jannet est l'auteur de plusieurs ouvrages dont le plus important est intitulé *Les Etats-Unis contemporains*.

7° Le pasteur Salomon César Malan, orientaliste et l'un des premiers linguistes de l'Univers. Il était suisse de nationalité et anglican de religion.

8° Le Dr John Lord, historien et publiciste américain. Il était âgé de 56 ans.

9° Robert Louis Balfour Stevenson, écrivain écossais. Il est mort subitement à Samoa. Il est né à Edimbourg le 13 novembre 1850. Il fut reçu avocat au barreau d'Ecosse, mais il ne s'occupa jamais de sa profession. Il se livra exclusivement à la littérature et ses ouvrages l'ont rendu populaire. Stevenson a épousé une femme qui, pour parvenir à ce mariage, demanda et obtint à San Francisco, Californie, un jugement prononçant le divorce entre elle et son mari. Et pour comble d'indignité son véritable mari ayant été invité au mariage, y assista étant accompagné de la femme avec qui il s'était remarié aussitôt après l'obtention du divorce.

Je cite ce trait afin de faire voir quelques unes des saletés du divorce.

10° Le comte Ferdinand de Lesseps, le célèbre ingénieur français, surnommé *le Grand Français*. C'est à lui que l'on doit le percement de l'isthme de Suez, cet ouvrage gigantesque qui met les lointaines contrées de l'Asie et de l'Océanie à quelques jours de marche des ports européens. Monsieur de Lesseps est né à Versailles le 19 novembre 1805. Il fit longtemps partie du corps consulaire français et il servit au Portugal, à Tunis, en Egypte, en Hollande, en Espagne, en Suisse et à Rome. En 1884 il fut élu membre de l'Académie française où il remplaça l'historien Henri Martin.

Après Suez, M. de Lesseps entreprit le percement de l'isthme de Panama, mais cette entreprise sombra dans le plus épouvantable désastre financier qui se puisse concevoir. Au procès criminel qui suivit, M. de Lesseps fut condamné à 3000 francs d'amende et à cinq ans de prison. Le gouvernement ne fit pas exécuter la sentence à cause de l'âge avancé du condamné et de ses infirmités.

11° Sir John Sparrow David Thompson, premier ministre du Canada. Il est mort subitement le 12 décembre courant au château de Windsor, près de Londres, quelques instants après avoir prêté serment entre les mains de la Reine comme membre du Conseil Privé de l'Empire. Sir John Thompson est né à Halifax, Nouvelle-Ecosse, le 10 novembre 1844. Il a été reçu avocat en juillet 1865 et il s'est converti au catholicisme en 1871. Il fut successivement député d'Antigonish à la législature provinciale de la Nouvelle-Ecosse, procureur général dans le ministère provincial de M. Holmes, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, juge de la Cour Suprême de cette province, député fédéral d'Antigonish, ministre de la justice dans le ministère John A. McDonald et dans le ministère Abbott, et enfin premier ministre du Canada lors de la démission de Sir John Abbott. Il a fait partie de la commission de la mer de Behring qui a siégé à Paris l'année dernière. Sir John Thompson a brillé au barreau, dans la magistrature et dans la politique. C'était un homme intègre et il laisse une réputation sans tache. Ses funérailles doivent avoir lieu dans quelques jours à Halifax, ville natale. Son corps doit y être transporté par le vaisseau de guerre anglais *Blenheim*.

ALBY.

TRAITEMENT NATUREL

DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES

D'APRES LE SYSTEME KNEIPP, CLASSÉES MÉTHODIQUEMENT ET SCIENTIFIQUEMENT

Par M. N. NEUENS Directeur de l'Institut KNEIPP à Bockryck-lez-Hasselt. (Belgique)

1 vol. in-12..... \$0.90

La médication naturelle, qu'on pourrait appeler aussi hygiène naturelle, rejette de prime abord tout ce qui est contraire à la nature. Les traitements naturels ne tendent qu'à rendre les services nécessaires à la nature et à la force vitale de l'homme. La nature est-elle affaiblie, elle sera réconfortée; dérangée, elle trouvera un appui pour supprimer les désordres; la force vitale est-elle trop impétueuse en général, ou dans quelques parties de l'organisme seulement, elle devra rentrer dans de sages limites. Donc, *réconforter* la nature, *supprimer* et *extirper* les obstacles, *équilibrer* toutes les parties des organes: voilà, en résumé, toute la portée de notre méthode. Celui qui veut la pratiquer, doit en bien connaître les moyens d'action; il doit savoir la force, le degré, la durée des applications, et pouvoir en empêcher les suites fâcheuses. Le médecin physiatrique agira toujours d'après ce principe: c'est la nature seule qui guérit; tout secours des hommes est artificiel, et ne doit être admis que dans le cas où il se conforme aux lois de la nature.

D'après cette conception, nous avancerons ceci: Il n'y a pas de remèdes proprement dits, il n'y a qu'une seule force curative, la force curative innée; c'est cette qualité que possède l'organisme humain de régler par lui-même toutes les conditions vitales, d'éliminer ou d'équilibrer les obstructions, et de conserver la vie elle-même. Cette force conservatrice et curative n'existe pas hors de l'organisme, mais elle lui est inhérente; elle n'est qu'une conséquence des lois naturelles. Il n'y a pas de remèdes proprement dits, parce que aucun moyen d'action ne peut remplacer la force vitale, pas même dans la moindre proportion; il existe néanmoins des *moyens adjuvants*, qui portent secours à la force curative naturelle, et qui sont à même d'obvier aux désordres, de les affaiblir ou de les neutraliser: bref, de rendre efficace la force curative, d'en faciliter les effets, de les accélérer et de les perfectionner.

L'eau rend les services susmentionnés tant qu'il reste assez de force vitale au corps. Elle peut être désignée à plein droit comme un *remède universel*. Des hommes érudits et sans parti pris lui donnent ce titre. Un célèbre médecin français, le Dr Fauchou, exprimait cette idée, dès l'an 1784, dans les termes suivants: "L'eau fraîche est pour les gens expérimentés un remède précieux; c'est presque un remède universel." Puisque l'eau nous prête un moyen de soutenir la nature, tant qu'elle est encore un peu viable, nous devons l'employer avec zèle comme un de nos *remèdes principaux*.

Il y a d'autres remèdes qui préparent les voies à l'eau pour le bien du corps, qui en augmentent et en perfectionnent les effets : ceux-là sont également les bienvenus, et méritent toute notre estime. Nous applaudissons à la parole de Raussé : " L'eau, certes, a beaucoup d'effets... " et à celle de Rikli : " L'air a plus d'effets que l'eau, et la lumière en a de plus grands encore... " et nous concluons qu'aucun moyen naturel ne peut agir isolément, mais que seule l'harmonie de tous les moyens naturels rendra les services nécessaires au rétablissement de la santé. En raisonnant d'après ces idées, on parvient aisément à réfuter les allégations des adversaires.

Les uns nous disent : " C'est le plus grand non-sens de vouloir guérir *tout* par l'eau froide. "

Nous n'avons pas la prétention de vouloir guérir par l'eau froide seule ; nous employons aussi l'eau chaude, et nous avouons que ni l'eau froide ni l'eau chaude, ni les deux formes ensemble, ne peuvent guérir *tout*. Mais cet aveu ne nous pousse pas à la conclusion : " Donc les poisons sont nécessaires. " Nous affirmons seulement ceci : là où l'eau ne rétablit pas le malade, vos drogues ne peuvent qu'accélérer la mort.

On répète encore : " L'eau ne pourra jamais être un remède universel. "

D'accord ! 1o Il n'y a pas de remèdes proprement dits ; 2o même comme moyen adjuvant, l'eau ne peut pas sauver tout malade ; elle ne guérit jamais celui dont la nature est épuisée, ruinée. Tout le monde comprendra cette assertion raisonnable ; il reste à l'accepter, et à en tirer parti pour le bien de l'humanité. Quand donc la nature est-elle ruinée ? — Vous dites : " Quand il y a dégénération des tissus. " — Et quand donc les tissus sont ils dégénérés ? — " S'il y a ramollissement, induration ou gangrène. "

Mais souvent vous diagnostiquez faussement ces états ; et, lors même que vous avez raison, faut-il dire dans tous ces cas : N'employez pas l'eau, mais les poisons ? Donnerons-nous le coup de grâce aux patients ? Non ; notre manière d'agir sera la suivante : nous ignorons si les moyens naturels n'auront plus d'effets pour cet individu ; essayons les applications les plus douces, les moins répétées et les plus inoffensives ; le résultat nous dira si tout espoir est perdu. Des cas bien nombreux nous ont convaincu que la science humaine se trompe, et que la nature ne se trompe jamais. Ceux qui ont été guéris par notre manière de voir et d'agir, sont là pour préconiser ouvertement et avec enthousiasme la justesse de nos procédés. Essayez avec discrétion pour savoir ce que veut la nature ; essayez de nouveau et raisonnablement, et vous ne porterez aucun préjudice à votre santé. " Et l'abus ? " me direz-vous. Une bonne chose reste recommandable malgré son abus ; usez, mais n'abusez pas. Il n'y a pas de mal (nous restons dans la limite de l'idée de la *maladie*) que l'eau ne puisse aider à guérir, puisqu'il n'y a pas de mal que la force naturelle ne puisse vaincre ou rendre inoffensif d'une manière ou de l'autre. Certes, il y a des maux trop avancés et destructeurs, auxquels l'organisme ne peut

se soustraire ; pour de tels maux, l'emploi de l'eau, comme celui de vos remèdes, est non seulement inutile, mais il accélérerait la ruine. En temps et lieu, nous appellerons consciencieusement l'attention de nos lecteurs sur ces cas particuliers. Il y a aussi des maux qui se guérissent facilement par l'eau ; d'après votre méthode, vous employez des poisons, des remèdes violents, et vous ne faites qu'aggraver le mal, compliquer l'acte de guérison et provoquer d'autres maux : accordez-nous au moins que nous préférons l'eau dans ces cas. Désignez nous donc des maux que l'eau ne guérisse point et que les poisons puissent guérir. Vous ne le pourrez pas. Mais voilà qu'un de vos partisans cite en votre faveur l'exemple suivant : " Une personne avale de l'arsenic, l'eau ne la sauvera pas, mais bien un contrepoison " Ne confondons pas ; persistons dans notre idée de la *maladie*, et notre assertion restera concluante. L'empoisonnement *n'est pas une maladie*, mais une atteinte à l'organisme ; dans ce cas même, comme remède opposé, on n'a pas besoin de poison. La vérité est toujours simple dans ses raisonnements ; notre avis reste donc celui-ci : attendez de la force vitale tout ce que la force vitale peut produire ; de la lumière, tous les bons effets que la lumière peut procurer ; de l'eau, toute l'amélioration qu'il lui appartient de donner ; mais n'attendez pas tout de l'effet de l'eau, quoiqu'il soit permis d'en attendre beaucoup.

Des remèdes passons maintenant aux *praticiens* eux-mêmes. Il y a des hommes lettrés et des hommes illettrés. Parmi les lettrés, il y en a qui ne comprennent rien à la médecine : ils ne peuvent pas guérir les malades. Un grand nombre de savants sont cependant très versés dans la science médicale ; leur science ne mérite toutefois le nom de science médicale qu'autant qu'elle est mise au service de la nature ; elle perd ce noble nom dès qu'elle a recours à des remèdes contre nature, parce qu'elle ne peut ainsi créer que des ruines. Un homme peut posséder le titre de docteur et être très savant ; néanmoins il n'est pas médecin, s'il n'aide pas à la guérison de ses malades ; un homme comme Kneipp n'est pas diplômé, mais il suit sagement les lois de la nature, il guérit les hommes : donc son art surpasse celui de son collègue diplômé. Les biens d'un riche n'ont pas de valeur pour le pauvre qui ne peut guère en profiter : de même toute science médicale est vaine, si elle ne produit pas la guérison des hommes ; elle est plus pernicieuse que l'ignorance, parce qu'elle agit contre nature. L'étudiant en médecine, qui doit s'évertuer des années pour retenir les classifications et les spécifiques de l'allopathie, ne voit plus clair lorsqu'il entre en pratique ; il prend ses elans, mais il pousse beaucoup de clients vers la tombe, en se figurant qu'il doit faire usage de tout son savoir. Après quelques années, le praticien intelligent a des vues plus éclairées ; il devient plus calme, banuit les formules, et revient à la simplicité des remèdes. Il comprend que les plus simples et la méthode la plus naturelle conduisent vers le but le plus sûr et le plus utile. Nous le félicitons, si sa science le détermine à n'employer que des remèdes naturels, et lui fait compren-

dre comment on peut le mieux individualiser ces moyens curatifs. Tout homme intelligent qui connaît l'art de guérir est un véritable médecin, et tout moyen raisonnable est un véritable remède. La déraison et le manque de naturel ne peuvent jamais passer pour de la science. Aussi celui qui abuse des applications d'eau est déraisonnable et ne peut faire un bon médecin, qu'il ait fait des études ou non, qu'il soit diplômé ou non. Guérir veut dire secourir réellement les malades, ni plus ni moins. Nous estimons au plus haut degré la science qui comprend le mieux l'art de guérir, et qui s'applique le plus fidèlement à atteindre ce but ; toute autre science médicale est d'autant plus blâmable, qu'elle prétend rendre plus de services à l'humanité.

Qu'on nous permette de rappeler en passant une des maximes fondamentales de la science : on ne doit pas créer d'obstacles, quand il s'agit seulement de les éviter. Les procédés organiques ne peuvent pas être forcés ; la nature se venge, quand on lui demande trop ou trop souvent.

La chaleur et l'excitation sont les forces curatives par excellence. Les applications d'eau ne doivent pas non plus dérober la chaleur d'une manière excessive ; nous réprouvons l'abus de notre méthode comme tout autre abus.

Le corps doit retirer un apport de chaleur de chaque application ; il doit être stimulé, mais non surexcité. La douce excitation, l'augmentation de la chaleur restera toujours le but final de toute application d'eau ; les patients énervés et privés de chaleur sont à plaindre. Leur fâcheux état prouve que les applications ont été trop rudes ou mal faites. 'Tel ne doit jamais être le résultat de l'hydrothérapie bien entendue et prudemment appliquée ; toujours son action est bienfaisante et salutaire. Les remèdes naturels doivent donc aussi être employés avec mesure et conscience. Notez bien ceci : toutes les applications d'eau ont des effets positifs dans certaines circonstances ; mais elles peuvent également effectuer le contraire, et cela dans le même individu. La même application, au même degré et de la même durée, peut fort bien ralentir ou accélérer la circulation du sang, augmenter ou abaisser le colorique, apaiser ou exciter les nerfs, favoriser ou troubler l'assimilation et l'élimination. L'hydrothérapeute se trouvera donc parfois forcé de donner la même application à deux ou plusieurs patients qui sont affectés de maladies toutes différentes ou, de traiter deux patients, affectés du même mal, de deux manières complètement opposées. Pour ces motifs, la renommée du médecin physiatrice est souvent mise à une rude épreuve. S'il traite les malades d'après les principes énoncés, beaucoup se montrent mécontents et disent : "Ce médecin n'est pas savant, il indique le même remède à tout le monde ; c'est bien commode ; il donne ses prescriptions au hasard !" Et cependant, on comprend aisément que la guérison ne se fait pas à cause du plus ou moins grand nombre de remèdes, mais parce que les remèdes sont appropriés à la maladie et au malade.

Heureux celui qui sait comprendre ce raisonnement ! La médication ne doit pas faire parade de ses moyens d'action : ce serait

du charlatanisme ; elle est individuelle et restera toujours un art difficile. Certes, s'il existait pour chaque mal des recettes formulées, qu'il suffirait d'appliquer dans un cas déterminé, l'art médical serait bien simple ; mais formuler ces recettes pour les employer utilement, c'est chose impossible.

La guérison ne se fait pas par des formules ; il s'agit, au cas donné, de rendre à la nature les services qu'elle réclame. Comment une formule sans vie pourrait-elle le faire ? Le même individu est affecté de la même maladie qu'il avait il y a quelques années ; mais les circonstances ont changé : le patient est plus âgé, peut-être plus faible : sa maladie demandera un tout autre traitement, car les mêmes remèdes seraient insuffisants ou nuisibles. Le moins peut-être trop : il faut attendre un moment propice. Si le corps demande du repos, laissez-le tranquille : il reprendra ses forces, et il effectuera de lui-même les évolutions nécessaires ; si le corps du secours, secourez-le. Il faut donc toujours agir d'après les données suivantes : choisir le meilleur remède pour le cas marqué (ce remède doit être à la fois le plus inoffensif et le plus efficace) ; tâcher de connaître la force des nerfs du patient, l'état de son sang, son calorique, sa digestion, l'activité de ses muscles et de sa peau ; enfin, ne pas oublier qu'il s'agit uniquement d'équilibrer l'échange organique, et que cela dépend de l'individu, de la durée et de la forme de la maladie.

La nature suit des voies simples pour sa propre guérison ; de même, le secours doit être simple. La même application d'eau peut élimiter les maux les plus divers ; on ne devrait pas demander : N'avez-vous pas, pour me guérir, des moyens différents ou en plus grand nombre ? n'avez-vous pas de remèdes plus énergiques ? Dites donc plutôt : Comment ! vous avez pu me rétablir d'une manière si simple ? Mais, ici encore, faites bien attention. Cette façon de parler vous conduira peut-être à des conclusions tout à fait opposées à ce que vous pensez maintenant. Vous voulez dire : Si votre méthode est si simple, et que la même application ait des effets si multiples, on pourra se servir indifféremment d'une application quelconque. C'est justement le contraire qui est vrai. Comme les remèdes naturels sont en très petit nombre, les hommes sans expérience ont la plus grande difficulté à trouver celui qui convient précisément dans un cas donné. Le médecin inexpérimenté et téméraire dépassera toujours les limites, tandis que le médecin vraiment consciencieux tendra directement et sûrement à son but ; il trouvera et emploiera le remède le mieux approprié, le plus sûr et le plus efficace ; il lui importe peu que ses procédés soient compris, approuvés ou non, mais bien qu'ils soient les plus capables de produire une prompte guérison.

La cause fondamentale d'une maladie ne se devine que très rarement ; les suites n'en sont pas claires non plus. Nous ne comprenons guère comment, au fond, la nature exerce ses forces dans les jours de santé ; nous ne pouvons pas suivre non plus la nature dans ses voies au temps de la maladie. C'est pourquoi, dans la maladie comme dans la santé, nous nous bornerons seulement à

ne pas bouleverser l'organisme et à lui porter le secours naturel.

Guérir, c'est équilibrer les divers mouvements, les perturbations de la nature. La guérison naturelle est produite par l'organisme lui-même; la guérison artificielle doit fournir tous les moyens d'action qu'on peut réunir pour équilibrer toutes les fonctions aussitôt et aussi complètement que possible. La guérison artificielle n'oubliera jamais que pendant les jours de maladie la vie est sous l'influence des mêmes lois naturelles que pendant les jours de santé : il n'y a pas d'autres matières ni d'autres combinaisons qui produisent cet état différent; seulement, ces combinaisons se font à contretemps et à contresens, comme nous l'avons dit au début. La thérapeutique cherche à stimuler les forces vitales, à les soutenir et à les fortifier, ou à les faire rentrer dans de justes limites, en les secondant généralement ou localement.

La médication naturelle ne s'applique pas à rechercher si scrupuleusement la première cause, mais elle se demande : Quel est l'état actuel du patient ? quel secours sera en conséquence le plus naturel et le plus expéditif ? Le médecin doit connaître le tempérament du malade et la nature de la maladie. Il se gardera bien de dire ensuite : C'est moi qui puis opérer la guérison ; ou bien : Il faut force remèdes, force secours ; ou encore : Plus l'organisme est fort, plus il a besoin d'applications. Non, il tiendra, au contraire, ce raisonnement : Plus l'organisme est fort, moins il lui faut d'applications : donc je le ménagerai. Voilà qui est sage et ne saurait porter préjudice au malade. Plus l'organisme est faible, moins il peut supporter ; il lui faut plus de secours, mais on doit lui administrer les remèdes en petites portions et à de longs intervalles. Peu, et avec ménagement : voilà la vraie règle, toujours salutaire, car tout secours et toute excitation doivent être proportionnés à la chaleur, à la nutrition et à la réaction du corps.

La guérison par l'eau en particulier ne consiste qu'à rafraîchir et échauffer alternativement le corps, qu'à contracter et distendre les muscles, qu'à assimiler et éliminer suivant le besoin. Dans quel degré chaque nerf et chaque vaisseau sanguin est-il mis à contribution ? Nous ne le saurons jamais ; mais nous n'ignorons pas que les conditions vitales n'admettent aucune violence.

Les effets de l'eau sur les organes se réduisent à quelques résultats physiologiques : c'est pourquoi des applications semblables entre elles et des plus douces guérissent les maux les plus graves et les plus différents. Régularisation des fonctions des nerfs, de la circulation et du calorique ; donc stimulation de l'échange des substances organiques : tels sont les effets de l'eau. Il s'agit d'accroître la chaleur animale, de la répartir ; en général, de fortifier ainsi les organes, de les rajeunir et de les assainir. La cure d'eau active l'échange organique, et par ce moyen elle ramène le corps à la santé. Nous ne craignons pas d'avancer qu'il est possible de guérir par ce remède tout ce qui est guérissable, et notre conviction n'est aucunement ébranlée par l'assertion tout à fait opposée de l'un de nos adversaires, qui écrit : " C'est folie que de vouloir guérir tout par l'eau. " Nous savons bien ce qui est folie, et nous

évitons les choses déraisonnables dans nos applications comme dans nos théories ; mais, de notre côté, nous affirmons sans hésiter que c'est chose déraisonnable que de vouloir aider à la nature par des remèdes contre nature.

CHAPITRE PREMIER

MALADIE

§ 1. — Essence de la maladie.

Avant de pénétrer plus profondément dans notre sujet, il importe de fixer nos idées sur la nature de la maladie et de la santé.

Etre malade, c'est éprouver quelque altération dans sa santé : voilà tout ce que nous disent certaines définitions ou descriptions des maladies. Pour nous, la définition exacte est la suivante : la *maladie* est le *déséquilibre* de l'échange organique ; donc la *santé* est l'*équilibre* de l'échange organique.

Les aliments, l'air et la lumière fournissent au corps les éléments nécessaires à la vie ; ces éléments contiennent des principes nutritifs et assimilables, mêlés à d'autres principes qui ne sont pas assimilables. Les principes nutritifs se convertissent en la substance du corps ; c'est ce qu'on appelle l'*assimilation*. Les principes nutritifs assimilés sont éliminés du corps, quand les organes en ont suffisamment profité ; les principes non assimilés sont également expulsés après qu'ils ont traversé le corps : cet acte de la vie organique s'appelle *désassimilation* ou *élimination*. L'*assimilation* et l'*élimination* sont les deux forces essentielles de la vie. Dieu les a communiquées à l'âme ; et l'âme, pour les mettre en activité, se sert des nerfs comme de ses instruments principaux. Les nerfs jouissent d'une force motrice qu'ils exercent principalement sur les parois des vaisseaux sanguins, dont le cœur est le centre. Le sang et les humeurs, renfermant les différents principes nutritifs, circulent dans les vaisseaux sanguins, qui les portent dans toutes les parties des organes, pour en éliminer les résidus après leur emploi. Les nerfs font mouvoir tous ces organes : c'est la force motrice des nerfs qui opère l'échange organique.

Si l'échange organique est équilibré, c'est l'état de la santé ; le moindre dérangement dans l'équilibre est un écart de la santé, une tendance vers la maladie. Le déséquilibre peut être si minime, que l'homme ne s'en aperçoive pas. Un trouble ne reste jamais local et isolé, puisque l'organisme forme un tout ; s'il prend de l'extension, s'il empire, alors seulement nous nous déclarons indisposés ou malades. Un faux régime rend l'homme malade ; un bon régime conserve la santé ou la rétablit. Les aliments irritants entravent l'échange organique, et forment des matières morbides qui fermentent dans le corps ; ces principes malsains en engendrent d'autres, et empêchent les bons principes de produire de bons effets. Sans doute, l'homme ne peut pas éviter toutes les causes surexcitantes et nuisibles, mais il peut échapper au plus grand nombre. Nous sommes le plus souvent les auteurs de nos maux, parce que nous transgressons les lois naturelles ; toutefois,

il faut reconnaître que les influences du climat et du sol produisent également des maladies. La nature a la tendance d'équilibrer toutes les influences funestes par une activité plus énergique : si elle réussit, l'état de la santé est permanent ; si elle ne réussit pas, elle fait des efforts extraordinaires pour évacuer les matières morbides. C'est efforts constituent une maladie *aiguë*, à l'aide de laquelle la nature peut vaincre les mauvaises influences ; si elle n'arrive pas à les vaincre, la mort viendra terminer la lutte. Si la force vitale ne possède pas assez d'énergie pour dissoudre et éliminer tous les principes malsains, et qu'un secours efficace lui fasse défaut, la maladie prend le caractère d'une lutte permanente, dite *maladie chronique*. Nous pouvons définir aussi la maladie *le combat de l'organisme* contre les principes morbides et étrangers, un effort de la force naturelle tendant à rétablir l'équilibre dans l'organisme ; bref, un *effort rénovateur*. La conception *passive* de la maladie nous dit qu'elle est l'échange organique déséquilibré, et cette conception nous invite à refaire l'équilibre ; la conception *active* dénote la maladie comme un combat de la nature contre le déséquilibre, combat dans lequel la nature réclame notre secours. Telles sont nos idées sur l'essence de la maladie.

§ 2. — Symptômes de maladie.

La maladie s'annonce par des signes extraordinaires, par des sensations désagréables et douloureuses. Ces changements, ces dérangements s'appellent *symptômes*. Leur valeur est très variée. Les uns paraissent peu importants, tandis qu'ils sont les effets de la plus grave maladie ; d'autres semblent très importants, et cependant n'ont pas de conséquence. Aucun malade ne devrait interpréter lui-même ses symptômes, car, la sensation générale étant troublée, l'esprit peut être induit en erreur par une imagination malade. Ou il prendra les symptômes à la légère, ou il les croira trop sérieux : les deux sortes d'appréciations sont dangereuses. Les symptômes ne sont pas la maladie, ils annoncent seulement qu'on est malade, et révèlent le siège de l'ennemi et sa vigueur. Éliminer ces symptômes par des médecines, c'est éteindre la lumière pour perdre le chemin. Le dérangement reste, même s'il n'est pas visible ; il augmentera, et la maladie empirera ou se changera en un mal chronique. La fièvre n'est pas une maladie, mais bien le symptôme d'une maladie ; faire disparaître ce symptôme, n'implique pas la guérison de la maladie. La méthode qui se borne à éliminer les symptômes, ne mérite pas le nom de médication. Il s'agit de trouver les causes des symptômes, ou les causes qui ont déterminé la maladie ; or c'est le plus souvent un rude métier.

§ 3. — Causes de maladie.

Les causes des maladies sont des plus variées ; la science la plus étendue et les plus grands talents ne réussiront jamais à trouver toujours et tout d'un coup la première cause d'une maladie. L'âme peut faire naître directement une maladie : sa disposition, son état moral ont leurs degrés de force et leurs effets les

plus divers. La disposition de l'âme occasionne une mauvaise assimilation de principes vraiment nutritifs, elle détériore aussi les bons principes. Les aliments eux-mêmes sont souvent mauvais ou insuffisants, ou les bons aliments ne sont pas digérés et assimilés convenablement par l'organisme ; la faute peut en être aux nerfs. La plupart des dérangements viennent donc d'une cause extérieure ; ils s'implantent dans l'organisme, deviennent internes et grandissent de jour en jour. Qui donc pourra trouver la vraie parmi ces causes de dérangements ? A proprement parler, la cause fondamentale de toute maladie, c'est l'altération dans le fonctionnement des *cellules*, qui sont les unités les plus simples de toute vie organique. Tout l'organisme n'est qu'un ensemble, un tissu de cellules. Chacune a pour ainsi dire sa propre vie ; elles forment le centre de la vie, et peuvent par conséquent être changées à tout moment en centre de maladie. Leur activité se manifeste alors en temps et lieu impropres, et d'une manière incongrue. Ce changement de l'état des cellules ne peut néanmoins se faire que par le changement antérieur ou postérieur des fluidités et des nerfs, ou par l'introduction de microbes dans l'organisme : donc on n'a pas tort de dire que la cause de la plupart des maladies provient du sang, des humeurs et des nerfs, tout en reconnaissant l'influence délétère des bacilles qui envahissent les organes.

Senfoncer davantage dans la recherche des causes des maladies, c'est se créer des difficultés nombreuses, et sans grands résultats pratiques.

Le laboratoire de la nature restera toujours pour nous un secret, quoique parfois nos regards puissent pénétrer dans l'intérieur et analyser quelques détails. A l'entrée de la ruche, on remarque que l'harmonie entre les abeilles est troublée ; mais le plus souvent on ne trouve pas facilement la vraie cause de ce trouble, ou l'on ne fait que la soupçonner. Souvent les symptômes nous révèlent clairement les causes secondaires des maladies, mais ordinairement la cause principale se cache à nos yeux et à notre esprit. Chaque symptôme peut dépendre des causes les plus diverses. L'intelligence et la volonté bien dirigées font apprécier les causes déterminantes et leurs effets immédiats, et procurent ainsi la conception la plus exacte possible de la maladie.

§ 4.— Formes de la maladie.

Le médecin naturel ne connaît qu'une seule maladie, le déséquilibre de l'échange organique ; il peut donc éviter toute classification. Les noms des maladies ne sont que les différentes formes de la même maladie ; ils n'expriment que les accumulations de produits anormaux de décomposition dans les divers organes, et les différentes réactions des nerfs contre les ennemis de la vie. Les causes de dérangement sont des plus variées, comme nous l'avons dit plus haut ; mais cette circonstance ne nous oblige pas à la division et aux subdivisions des maladies à la manière de l'allopathie.

Le trouble de l'organisme ne peut finalement affecter que les

nerfs et le sang ; le corps ne comprend en effet que les nerfs et le sang, puisque toutes les autres parties ne sont que des accumulations du système nerveux et du système sanguin ; le sang fournit les matières assimilables, et les nerfs effectuent le mouvement de ces matières.

Les nerfs et le sang se trouvent dans une dépendance réciproque et intime : leur harmonie constitue la santé, leur désharmonie cause la maladie, et le rétablissement de leur harmonie est la guérison. La nature même de l'homme ne peut opérer la guérison que par l'intermédiaire du sang et des nerfs. Si le médecin naturel réussit à fortifier les nerfs, à produire un bon sang et à ramener l'équilibre entre le système nerveux et le système sanguin, il a rétabli la santé. Pour en arriver là, il doit individualiser, trouver la cause du trouble produit dans l'échange organique, et y conformer ses moyens adjuvants. En présence de cette manière de traiter les malades, on comprend aisément que nous ne donnerons pas une longue énumération des maladies, et que nous ne ferons pas davantage une nomenclature de remèdes d'après des formules.

Néanmoins, dans la description des différentes formes de maladies, nous devons suivre un certain ordre ; notre conception nous conduit à distinguer *deux groupes* de maladies, savoir : les maladies des *nerfs* et les maladies du *sang*. Pour être clair, nous réunirons quelques maladies sous le nom de maladies de la *peau*, des *muscles* et des *os*, lesquelles se rattachent à celles du sang, puisque la peau, les muscles et les os sont formés et nourris par les fluidités nutritives. Un certain nombre de maladies sont mentionnées sous le nom de maladies *locales*.

Le groupement des formes de maladie sera donc le suivant :

1° Maladies des nerfs ; 2° maladies du sang ; 3° maladies de la peau et des muscles ; 4° maladies des os ; 5° maladies locales.

Les symptômes des maladies sont très variés ; il est cependant utile de les connaître exactement, car ce sont eux qui dirigent le médecin naturel, et leur connaissance facilite beaucoup sa besogne : nous donnerons donc les notions indispensables sur chaque maladie et sur ses symptômes essentiels. Ensuite viendra le traitement ou la thérapeutique spéciale : la *positive*, qui dit ce qu'il faut faire, et la *negative*, qui dit ce qu'il faut éviter. Il y a des médecins naturels qui prétendent que ces détails ne feront que confondre les idées du patient et du médecin. Nous sommes de l'avis contraire, et nous croyons que l'absence de tout renseignement cause beaucoup d'erreurs et empêche de trouver la voie à suivre. Des indications générales nettes et précises faciliteront certainement la recherche des moyens individuels. Il est d'une grande importance de savoir que telle et telle maladie se guérit ordinairement par tels ou tels remèdes. Si les circonstances sont toutes différentes, le médecin reste libre d'agir d'après ses vues personnelles ; néanmoins les indications données par notre expose pourront, même dans ce cas, le diriger dans sa tâche difficile. C'est ainsi que nous désirons qu'on entende notre méthode.

I
favrai
a l
Ma
réf
fra

I

A
une
tage
et in
étab
prop
patri
pays
tu v
de la
bl-m
le po
A
vifs,
Mais
Celui
missi
de pr
c'est-
Ces

(1) v

PARTIE LEGALE

Rédacteur : **ALBY**

IMPOT SUR LES SUCCESSIONS.

DEUXIÈME QUESTION (1)—Quelles sont les principales raisons qui militent en faveur de l'impôt sur les successions ?

Banquier.

RÉPONSE.—Je n'en vois aucune. Au contraire, cet impôt me paraît souverainement injuste. Au lieu de militer en sa faveur il y a beaucoup de raisons majeures qui militent contre son maintien. Mais dans une matière aussi délicate je préfère vous donner une réponse plus autorisée que la mienne. Je l'emprunte à une revue française.

La voici :

L'IMPOT SUR LES SUCCESSIONS

(De la *Revue catholique des Institutions et du Droit*).

Aucun principe ne justifie un impôt spécial sur les successions. L'impôt est une charge que supporte tout habitant d'un pays pour payer sa part des avantages collectifs que procure l'état de société, à savoir : la protection extérieure et intérieure, l'exécution de certains travaux de voirie ou de salubrité, quelques établissements d'instruction ou d'assistance. Chacun doit donc y contribuer en proportion de ses ressources, mais l'ouverture d'une succession n'accroît pas le patrimoine national, n'augmente pas la quantité des biens existants dans le pays. Ou les biens dépendant de la succession ont déjà payé leur quote-part du vivant du défunt, ou ils la paieront par les mains de ses successeurs. Le fait de la transmission ne crée pas une nouvelle richesse et tout ce que peut équitablement réclamer le fisc, c'est un droit modéré représentant la peine que prend le pouvoir public pour assurer le passage de biens d'une main dans une autre.

A l'époque féodale, certains biens étaient, en cas de transmission, soit entre vifs, soit par décès, frappés de droits parfois très lourds, au profit du suzerain. Mais c'était en vertu du principe qui faisait de ces biens la propriété du seigneur. Celui-ci voulait en concéder la possession et la jouissance et autoriser la transmission de ces mêmes droits de jouissance et de possession, mais il se réservait de prélever un impôt en compensation. Cela était si vrai, que les francs-alleux, c'est-à-dire les biens sans suzerain, ne payaient aucun droit de transmission.

Ces droits étaient encore perçus à la fin du siècle dernier, mais par l'Etat,

(1) Voyez le numéro précédent, page 701.

comme ayant remplacé les seigneurs suzerains et jouissant de leurs droits fiscaux. Un impôt avait toutefois été mis sur toutes les successions, l'impôt du "centième denier", soit de 1 o/o uniformément et quelque fut le degré de l'héritier. On pouvait regarder ce droit comme la contribution modérée représentant la dépense de la force publique (1) qui assure la transmission du bien aux héritiers.

A notre époque, les droits sur les successions ont un tout autre caractère : ils sont un véritable impôt fondé sur ce seul motif que l'Etat a besoin d'argent, qu'il y a dans le fait d'une succession une transmission de richesse dont on connaît le montant et le fisc vient en saisir une partie plus ou moins forte, *quia nominor leo* ; il n'y a fond pas d'autre raison.

A la vérité, on a essayé d'en donner. On a prétendu que l'héritier était un individu très heureux, qui voyait tout à coup lui advenir un patrimoine et qu'il était juste que l'Etat profitât dans quelque limite de sa bonne fortune. Mais d'abord la prétention est fautive, elle l'est au moins très souvent. Ira-t-on soutenir que des enfants entretenus par le gain de leur père trouvent un grand profit à son décès ? Le père pouvait gagner 5, 10, 15,000 francs par an et il ne laissera qu'un patrimoine infime. Les enfants qui vivaient dans une maison dont le revenu était de 6, 12, 20,000 francs, vont se trouver réduits, au seul rendement du patrimoine, 1,000, 2,000, 5,000 francs l'an et l'on dira que leur situation est meilleure, qu'ils font en perdant leur père un bénéfice pécuniaire ?

Même à d'autres degrés de parenté, pareil fait se produira : Ne voit-on pas souvent des neveux à la charge d'un oncle, des frères et sœurs encore jeunes élevés surtout grâce au gain d'un frère ou même d'une sœur aînés ? Et peut-on soutenir qu'en perdant leur protecteur, parce que cette mort leur donnera une succession minime, ils feront une bonne affaire ? Il faut, pour trouver cette bonne affaire, supposer de riches successions, celle par exemple d'un oncle d'Amérique plus fréquente dans les romans qu'en effet, ou encore celle de parents au dixième degré que l'on ne connaissait pas et qui change tout à coup la fortune de l'héritier ?

Même, dans ces cas, on peut demander à quel titre l'Etat viendrait en partage avec l'héritier. Notre état social repose sur le principe de la propriété privée et nos lois ont marqué à qui, en cas de mort, devait appartenir le patrimoine actif et passif d'un défunt. (1) Le devoir de l'Etat est de veiller à cette transmission et d'y aider ; il manque à son rôle lorsque de protecteur il se fait ravisseur et qu'il garde pour lui partie du patrimoine. Or, c'est ce qu'il fait présentement.

(1) NOTE DE LA RÉDACTION. Je ne vois pas que l'état puisse intervenir dans cette matière autrement que par ses tribunaux sur une procédure régulière. Dans ce cas les frais de justice sont une juste compensation. L'impôt n'a donc, même en ce cas, aucune raison d'être

(2) NOTE DE LA RÉDACTION. Une fiction de droit, consignée dans la Coutume de Paris et reproduite par nos codes, dit que "le mort saisit le vif." Ces expressions de notre ancien droit signifient que l'héritier est la continuation de la personne du défunt, que la mort est censée n'opérer aucun changement relativement aux biens, que l'héritier est censé avoir été toujours propriétaire de la succession et, qu'en conséquence, cette dernière est censée avoir toujours été dans son patrimoine. Il suit de là qu'en frappant d'un impôt la succession qui vient de s'ouvrir, l'Etat arrache à l'héritier une partie de son avoir sans autre titre que celui de spoliation.

LA STIGMATISATION

L'EXTASE DIVINE ET LES MIRACLES DE LOURDES

RÉPONSE AUX LIBRES-PENSEURS

Par le Dr Antoine **IMBERT-GOURBEYRE**

Professeur à l'École de Médecine de Clermont (1852-1838)

Commandeur de l'Ordre de Charles III

2 beau vol. grd in 8..... \$4.00

Depuis vingt-cinq ans, il a surgi dans la médecine française une école qui a notablement agrandi le champ des maladies nerveuses et introduit dans notre science le magnétisme jusqu'ici repoussé.

Feu le professeur Charcot en a été le chef. Travailleur infatigable, observateur éminent, il fut le continuateur de Duchenne pour les maladies du système nerveux ; de Briquet et des aliénistes pour l'hystérie et la folie hystérique. Maître en physiologie expérimentale, en anatomie des lésions, il a largement contribué au développement de la science : il a conquis la gloire médicale, il la méritait.

Toutefois, ses travaux sont entachés d'*hystéricisme* par l'extension extraordinaire, illégitime, qu'il donna à la grande et petite hystérie. L'École de la Salpêtrière est devenue l'*École hystérique*, l'hystérie étant sa raison d'être, le maître ayant hystérisé toute la pathologie.

Chose plus grave, Charcot, libre-penseur du genre sectaire, commit la faute de sortir de son rôle et de sa compétence. Il voulut se servir de l'hystérie et de l'hypnotisme pour battre en brèche les faits surnaturels, tels que la stigmatisation, l'extase divine, les miracles de Lourdes, les possessions démoniaques : scientifiquement, il devait échouer. Dans toutes ces questions d'ordre supérieur, lui, ses élèves lieutenants, n'ont fait qu'étaler leur ignorance, leur impuissance ; quelques-uns, leur mauvaise foi. Maître et disciples se sont aventurés sur un terrain qui leur était inconnu ; ils ont ignoré ou voulu ignorer que, pour les faits d'ordre surnaturel, il existait une science expérimentale toute faite, la théologie mystique. Ils auraient dû consulter, interroger les premiers observateurs, s'enquérir des faits présentés par eux : c'était de toute justice.

Pour soutenir leur thèse, les Salpêtriers se sont contentés de l'assertion pure, de l'affirmation sans preuves. — "Saint François d'Assise, sainte Tère, écrivait Charcot quelques mois avant de mourir, sont des hystériques indéniables," et il n'en a pas fourni la démonstration. — Richer, son élève, cite longuement les observations de Louise Lateau, de Marie de Moerl et d'une extatique du treizième siècle ; pour toute preuve, il renvoie ses lecteurs aux analogies qui existent, dit-il, entre ces trois faits et l'hystérie, mais il se garde pour cause d'indiquer les points analogiques. —

Le lieutenant Bourneville attaque la stigmatisation de Louise Lateau, se tait sur toutes les autres stigmatisées, supprime dans la discussion tous les faits qui gênent sa thèse ; bien plus, il insulte les confrères qui ont osé les produire. — C'est ainsi qu'à cette fin de siècle, à la Salpêtrière, on a pratiqué l'observation exacte à l'endroit des faits qui dépassent l'ordre commun.

Rarement on vit traiter des questions aussi graves avec autant d'outrecuidance et de légèreté. La campagne salpêtrienne n'a été qu'une farce. Ces guerroyants de la libre-pensée se sont comportés en véritables bateleurs, montant sur les tréteaux, frappant fort du gong, du tam-tam ; exhibant des somnambules en contrefaçon de l'extase des saints. Le Boulevard lui-même s'est ému de ce genre de démonstrations et a protesté. A peine Charcot était-il mort que le grand journal boulevardier lui reprochait en outre "son orgueil démesuré, un personnalisme absorbant et poseur, une passion de réclame frisant le cabotinage." C'est la première fois qu'une illustration médicale parlait de ce monde, ainsi glorifiée. Se plaçant exclusivement sur le terrain de la science et de la religion, les médecins catholiques ont bien autre chose à dire que le Boulevard.

Il y a vingt-six ans, voyageant en Belgique, je fus admis par occasion à voir Louise Lateau ; c'était la première fois que j'assistais à une stigmatisation, à des extases. Je fus extrêmement frappé de tout ce que je vis, de tout ce qui me fut raconté. Du coup, je compris que je me trouvais en présence d'un fait extraordinaire, que nous n'avions rien de comparable en pathologie humaine.

Dès ce moment, je me mis à étudier la stigmatisation. Cinq ans plus tard, je publiais l'histoire de Louise Lateau et de quelques autres stigmatisées, en y joignant quelques considérations générales et une réfutation de la thèse rationaliste.

Cependant, l'école salpêtrienne commençait sa poussée hystérique. En 1875, le docteur Bourneville entrait en campagne contre Louise Lateau : il en faisait une victime de la grande hystérie, même une victime des médecins orthodoxes. Puis paraissaient les traités de MM. Richer, Legrand du Saullé et autres. Dès 1885, quelques magnétiseurs se livraient avec plus ou moins de succès à la fabrication de prétendus stigmates ; comme clôture, le professeur Charcot lançait son misérable factum contre les miracles de Lourdes. En même temps, grâce à une réclame habilement organisée, il n'était question dans la presse libre-penseuse que des expériences et des découvertes de la Salpêtrière. On proclamait à son de trompe que les extatiques n'étaient que des hystériques ; la stigmatisation prétendue divine n'était qu'un fait naturel, et les miracles de Lourdes se réduisaient à des effets de suggestion.

Il y a plus de vingt ans, j'avais combattu les libres-penseurs sur le terrain de l'hallucination, dédaignant de descendre jusqu'à l'hystérie et au magnétisme : aujourd'hui je reprends la plume pour détromper le public intelligent qui aurait pu accorder quelque créance aux dires des Salpêtrien et autres mécréants.

Je répète en préface ce que j'ai dit ailleurs dans le cours de cet ouvrage : — Que si un médecin de bonne science et de bonne foi, quelle que soit sa religion, fût ce même un libre-penseur, se mettait à colliger tous les faits de stigmatisation et d'extase, à les juger rien qu'avec les lumières de notre art, il arriverait infailliblement à conclure qu'ils ne sont pas d'ordre hystérique ou hypnotique ; que la thèse salpétrienne est inacceptable. Ce travail que personne encore n'avait abordé, je l'ai fait pour moi, pour les médecins, pour le public. J'ai voulu savoir ce qu'était au fond la maladie des stigmates, ou la stigmatisation-extase. On ne me reprochera pas d'avoir dissimulé les faits ; j'ai tout fouillé, tout produit. Cette maladie extraordinaire, je l'ai étudiée dans ses sujets, ses causes, ses prodromes, dans tout sa symptomatologie avec ses accidents annexes ; dans sa marche, sa terminaison et ses lésions. Le diagnostic différentiel m'a amené à conclure que la maladie ne relevait ni de l'hystérie ni de l'hypnose. La science m'a conduit à la foi, et je me suis incliné devant les jugements solennels de l'Eglise sur les stigmatisations de saint François, de sainte Catherine de Sienne, de sainte Térèse et autres qui ont été élevés aux honneurs des autels. Quant aux miracles de Lourdes, ils sont suffisamment défendus par le simple bon sens scientifique.

Je ne suis pas de ces Chinois qui élèvent une grande muraille entre la foi et la science : cette séparation est idiote. Pour tous ces faits extraordinaires, je suis allé droit à l'Eglise qui en a le dépôt et la clef, qui seule juge de leur véritable origine ; je lui ai demandé ses enseignements : *Custos, quid de nocte ?*

Cet ouvrage est divisé en deux parties. Dans la première sont exposés les faits ; dans la seconde, l'histoire de la stigmatisation est présentée dans son ensemble ; puis je réponds aux objections des libres-penseurs.

Le tome premier débute par la liste générale des stigmatisés, avec indication des sources bibliographiques. A la suite et par siècles, une notice plus ou moins étendue est consacrée à chaque stigmatisé, à partir de saint François jusqu'à nos jours. Ces notices ne sont parfois que des sommaires ; réunies, elles n'en forment pas moins un *Corpus stigmatizatorum*.

L'histoire de la stigmatisation est fort peu connue. Dans la première moitié du dix-septième siècle, Rayssius ne comptait que vingt-cinq stigmatisés ; Théophile Raynaud, quinze ; Pierre d'Alva, trente-cinq ; cependant les quatre premiers siècles de la stigmatisation en avaient déjà donné près de cent-cinquante. De nos jours, Görres et Alfred Maury n'ont guère dépassé le chiffre de soixante-dix. Lorsque j'ai publié *Les Stigmatisées*, j'en ai produit cent quarante-cinq ; aujourd'hui j'en donne une liste de trois cent vingt-et-un. Elle serait plus complète, si j'avais pu consulter les grandes bibliothèques d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie, surtout les archives des ordres religieux.

Considérant que la stigmatisation divine, étudiée dans ses grandes lignes, se compose surtout de stigmates, d'extase et de sainteté, je l'ai exposée dans la seconde partie, en suivant cette

division naturelle; en rattachant au stigmates le mariage mystique, les crucifix miraculeux, les maladies surnaturelles, les assauts diaboliques et l'abstinence des saints. Au fond, j'ai fait toute l'histoire de la mystique sur le terrain de la stigmatisation, celle-ci lui apportant la contribution la plus riche, la plus intéressante.

Chemin faisant, j'ai répondu aux objections des libres-penseurs contemporains. La meilleure réponse que j'aie pu faire, a été de présenter l'histoire de la stigmatisation, telle qu'elle ressort des faits. Montrer, c'est démontrer; pour beaucoup de lecteurs, ce sera une révélation; pour tous, un enseignement. Tout homme intelligent, même sans être médecin, comprendra facilement que cet ensemble de faits extraordinaires ne trouve pas sa solution dans les explications imbéciles de la libre-pensée.

Hallucination, hystérie, hypnotisme, tels sont les grands mots avec lesquels on attaque les choses de la mystique. J'ai décoré ces trois objections du nom de *rengaines*. Les Salpêtrienens les ont même réduites à une seule, la grande hystérie. Sur ce point, ils ont commis la plus grande bévue scientifique de cette fin de siècle, en confondant les faits surnaturels avec la folie dans une de ses formes la plus accentuée, la plus repoussante. Il n'ont d'autre excuse que leur ignorance; mais, pour le médecin *ignorer est un crime* (Hahnemann), et puis la science n'est pas faite pour lutter contre la foi. Elle n'en est que la servante, *ancilla theologiae*. Lorsqu'elle se révolte, elle ne fait qu'étaler son impuissance, s'amoindrir ou se déshonorer.

Quant aux faits extraordinaires présentés par les stigmatisés, deux choses sont à considérer: leur authenticité et leur origine.

Leur authenticité nous est garantie de bien des manières. Ces sujets ont naturellement éveillé l'attention par leurs stigmatisations, leurs extases. C'est au milieu de nombreux témoins qu'ils ont vécu, la plupart dans les Ordres religieux. Tous ont été obligés de révéler leur vie intime à leurs directeurs; un certain nombre l'ont même écrite par obéissance. Un plus grand nombre ont eu pour historiens leurs confesseurs, ou leurs témoins habituels. Leurs vies n'ont paru qu'avec la permission des supérieurs; ils n'ont été mentionnés dans les annales de leur Ordre qu'avec leur autorisation. Beaucoup n'ont eu d'autre historien que ces annales. — D'autres, en grand nombre, ont eu pour historien l'Eglise elle-même; d'où la certitude des faits s'élève à une hauteur que n'atteignent pas les histoires vulgaires. Plus d'un tiers des stigmatisés ont vu leur cause de béatification commencée, introduite ou définitivement jugée. Soixante-et-un d'entre eux sont arrivés aux honneurs des autels. D'autres encore y arriveront. Or, la vie entière de tous ces candidats a été préalablement passée au crible des nombreux procès afférents à ce genre de cause. Bien plus, à chaque béatification ou canonisation, paraissent leurs vies extraites des procédures avec approbation de l'Eglise. Parfois les surnaturels sont racontés dans les décrets de béatification, les bulles de canonisation et même inscrits liturgiquement dans les offices concédés. Rien donc de plus authentique que la vie des

saints, appuyée sur des investigations à nulle autre pareilles et sur le magistère suprême de l'Eglise.

Quant à l'origine des faits, il faut consulter l'Eglise : elle seule a le droit et la puissance d'en décider. Ici, elle s'explique de diverses manières ; d'abord d'une manière générale par l'enseignement de la théologie mystique qui traite de la stigmatisation et de l'extase divines, ainsi que de tous les dons merveilleux que Dieu prodigue à ses saints ; elle nous dit que, sous ce rapport, Dieu est admirable : *Mirabilis Deus in sanctis suis*. — Elle nous enseigne encore sur la même origine, en proclamant la sainteté de ces élus, sainteté qui est le principe, la raison des faits qui ont illustré leur vie et qui ont contribué à la démonstration de cette sainteté même. Un autre enseignement ressort de ces mêmes faits, rendus publics avec autorisation de l'Eglise. Elle est encore plus explicite sur la question d'origine, lorsqu'elle mentionne les faits dans les décrets de béatification, les bulles de canonisation, le martyrologue et dans les offices liturgiques consacrés aux saints. J'ai eu soin, tout le long de cet ouvrage, de mentionner ces reconnaissances partielles.

Comme exemple, je citerai la stigmatisation proprement dite et le mariage mystique. Quoique l'Eglise ait inscrit au catalogue des saints une soixantaine de stigmatisés, elle n'a pas à chaque fois précisé l'origine divine de leur stigmatisation ; l'élevation aux honneurs, des autels suffisait pour la garantir. Elle n'en a pas moins informé notre foi sur ce point, d'une manière plus explicite, en établissant les fêtes de l'Impression des stigmates pour saint François et sainte Catherine de Sienne, la fête de la Transverbération du cœur de sainte Thérèse ; en mentionnant dans les leçons des offices, jusque dans les oraisons, hymnes ou collectes, les stigmatisations de sainte Claire de Montefalco, de Luci de Narni, Catherine de Ricci, Véronique Giuliani, et tout récemment, celle du bienheureux Charles de Sezze ; je pourrais en nommer un plus grand nombre. Il en est de même pour le mariage mystique. L'Eglise l'a reconnu solennellement en établissant la fête des Epousailles de sainte Catherine de Sienne, en en faisant mention dans les bulles de canonisation de sainte Thérèse, dans les offices de Catherine de Racconigi, Catherine de Ricci et Véronique Giuliani. Ces espèces de mentions honorables sont des reconnaissances positives de l'origine divine de tous ces faits extraordinaires.

L'Eglise ne nous oblige pas sous peine d'hérésie à croire à tous ces faits surnaturels : toutefois, les catholiques seraient téméraires en les niant ; encore moins excusables en s'en moquant. Ici, ils doivent croire volontiers à la parole de l'Eglise, non seulement par respect, amour et soumission, mais encore par raison.

J'ai longuement traité des deux plus grands faits surnaturels de notre époque, les révélations du Sacré-Cœur et les Apparitions de Lourdes. Quoique l'Eglise ne m'impose pas strictement d'y croire, je me l'impose à moi-même pour deux motifs : le premier, parce que non seulement l'Eglise m'y autorise, mais encore parce qu'elle m'y invite ; le second, par la logique naturelle et scientifi-

que, sachant très bien qu'une seule objection est possible contre ces deux faits, l'hallucination : or, l'objection n'est pas tenable devant la science et le bon sens. C'est là l'obéissance rationnelle dont parle saint Paul, *Obsequium rationabile*. Et puis, quand on est catholique, pourquoi refuser croyance aux faits surnaturels reconnus par l'Eglise ? Heureux ceux qui vivent dans une foi sans réserve et qui ne réduisent par leur croyance aux seuls articles de foi.

Que faut-il penser des stigmatisés à un point de vue général ?

On peut dire qu'ils ont évolué la plupart dans la sainteté soit commune, soit extraordinaire. La preuve, c'est qu'un grand nombre ont été vénérabilisés, béatifiés ou canonisés ; qu'un grand nombre sont sur le point d'arriver aux mêmes honneurs, et qu'en dehors de la sainteté officielle, le plus grand nombre encore sont morts en renon de sainteté, *Cum fama sanctitatis*. C'est même ce bon renom qui m'a permis de puiser dans l'histoire de cette sainteté extra-officielle beaucoup de faits probants à l'appui de ma thèse. Mais en face de ce groupe privilégié, il faut placer comme contre-çons les stigmatisations simulées par la malice humaine ou diabolique, et aussi, comme intermédiaires, les stigmatisations frustes, avortées par déchéance spirituelle des sujets, comme j'en ai cité des exemples.

D'où il résulte qu'un fait de stigmatisation surgissant, il faut au préalable s'enquérir de l'absence de toute fraude et de la piété réelle du sujet. Théophile Raynaud, le premier historien de la stigmatisation, conseille avec raison de n'admettre les faits que tardivement et lentement, *tardè ac lentè*.

Le savant jésuite a tout un chapitre sur les précautions à prendre *circa favores divinos proximè propositos*. Il rappelle, à l'exemple de l'Apôtre, que Satan peut se transformer en ange de lumière ; il cite les fausses stigmatisées dont ont parlé saint Ignace et Torreblanca, puis remet en mémoire Madeleine de la Croix et ses scandales. Il faut, dans de tels examens, procéder avec humilité, sans crédulité comme sans parti pris, et il conclut en disant : *Media igitur via itur tutissimè, si nimirum neque omnibus in hoc genere temere in vulgus sparsis fides cito adhibeatur, neque ad omnia credenda quæ nostra quoque ætate in hoc negotio vulgari contigerit, obdurescamus ; sed tardè ac lentè hebeatur fides talibus narrationibus ; admittantur totem, cum ex regulis prudentiæ videbuntur non aspernanda*.

La stigmatisation est une question relevant en même temps de la science et de la foi. La première n'y joue que le rôle d'auxiliaire, rôle restreint et subordonné. L'intervention du médecin se borne à dégager les faits de stigmatisation, des maladies avec lesquelles on pourrait les confondre : la partie essentielle et difficile de l'examen, le *Probate spiritus*, incombe à l'Eglise : elle seule peut juger définitivement. Au fond, c'est la question de sainteté à trancher : *Constat de vera aut falsa sanctitate*.

D'où il suit qu'en dehors du groupe inscrit au catalogue des saints, il est permis de présumer la sainteté du grand nombre,

comme aussi de faire des réserves sur les sujets peu étudiés, plus ou moins légitimement contestés, surtout parmi les stigmatisées de notre siècle. En me constituant l'historien de tous les stigmatisés connus, je n'ai pas eu la prétention impossible de délivrer à tous, indistinctement, des brevets de sainteté.

Plusieurs fois, j'ai longuement parlé d'une stigmatisée qui vit encore, de Marie-Julie Jahenny, du hameau de La Fraudais près Blain (Loire-Inférieure). Dès la première année de sa stigmatisation, en 1873 je fus appelé par Mgr Fournier, évêque de Nantes, à l'effet de procéder à l'examen médical de cette jeune paysanne bretonne : elle avait alors vingt-trois ans. Examen fait, je déclarai à l'évêque qu'il était en possession d'une stigmatisée de bon aloi, *qu'il n'y avait pas de fraude à La Fraudais.*

Mgr Fournier arriva promptement à cette conviction, que les manifestations présentées par sa diocésaine étaient d'origine divine.

Voici plus de vingt ans que Marie-Julie est pour moi un sujet d'études : si je meurs avant elle, on trouvera dans mes papiers toute son histoire continuée jusqu'à ce jour ; peut-être pourra-t-elle servir à celle de la stigmatisation. Les faits que je produis sont authentiques, à l'abri de toute fraude humaine. Il ne m'appartient pas d'en juger la véritable origine : ceci regarde l'autorité compétente qui prononcera, si cela lui paraît opportun. Quelle que soit l'origine des manifestations de La Fraudais, elles n'en sont pas moins la négation complète de la thèse des libres-penseurs, par le fait que diverses maladies extraordinaires de la stigmatisée ont affecté une forme hystérique, sans qu'il soit possible de les rattacher en aucune manière à la grande ou petite hystérie.

Y a-t-il inconvénient à livrer au public les faits *fraudaisiens*, avant qu'aucun jugement définitif ait été porté par l'autorité ecclésiastique ? Je ne le pense pas. Ces faits ont toute leur valeur médicale, en dehors de la question d'origine. Sur leur simple exposé, tout médecin de bonne science et de bonne foi, catholique, juif ou protestant, même tout laïque intelligent, jugera que pareils faits ne peuvent pas s'expliquer par l'hallucination, l'hystérie ou l'hypnotisme. Ils sont parfaitement opposables aux libres-penseurs qui, du reste, ne se préoccupent nullement de l'origine : c'est pourquoi je les ai fait entrer en ligne.

Si les médecins qui ont discuté médicalement Louise Lateau, avaient attendu, pour publier les faits de Bois-d'Haine, un jugement épiscopal qui n'a jamais été rendu, ces faits seraient aujourd'hui ignorés. Or il est bon que cette stigmatisée ait été pour ainsi dire exhibée en public, qu'elle ait été l'objet de nombreuses publications médicales, qu'elle ait été discutée en pleine académie de médecine belge : la cause du surnaturel y a certainement gagné ; cette cause ne craint pas la lumière.

Que saurions-nous à cette heure des stigmatisées du Tyrol, si le docteur Dei Cloche n'avait pas publié son intéressant mémoire sur *l'Addolorata* ; si l'illustre Görres et autres nobles gens de nationalités diverses ne nous avaient pas raconté Marie de Moerl, dans l'attente d'un jugement canonique qui devait faire défaut ?

Après tout, les médecins catholiques et les gens de bonne sorte qui publient l'histoire des stigmatisées, même de leur vivant, ne font qu'une instruction préliminaire sous toutes réserves de la question d'origine, instruction qui ne peut être que fort utile à l'autorité ecclésiastique, si elle se décide à en juger.

Cet ouvrage m'a coûté beaucoup de peine : je désire qu'il soit utile. Le public a été tellement trompé par les idées salpêtriennes en vogue, qu'il est bon de l'éclairer. Sans doute mon œuvre est imparfaite : mais j'espère qu'il se trouvera des médecins pour la compléter, continuer la lutte et faire beaucoup mieux que moi. Obligé d'exposer l'enseignement catholique sur ces matières difficiles, j'ai tâché d'être orthodoxe ; même, pour éviter toute erreur, je me suis fait réviser par des théologiens compétents.

Pour me conformer aux décrets d'Urbain VIII, je déclare qu'en dehors des faits reconnus surnaturels par la Sainte Eglise, je n'accorde qu'une foi purement humaine à tous les faits extraordinaires relatés dans cet ouvrage.

MARJOLAINE

(SUITE)

V

CHAMBORD

Entre quatre rideaux était
Madame qui fébricitait
MARQUIS DE PAULMY.

Ainsi que Calais l'avait prévu, Gaston d'Orléans changea de projet quant à faire haranguer le Roi par une Diane chasserresse. M. de Neufgermain n'était pas en verve, et ce " poète hétéroclite " comme il s'intitulait lui-même, eut beau se creuser la tête, frapper de grands coups de poing sur sa table, invoquer la Muse et boire de bon piot, la Muse ne vint point, et la harangue se réduisit à un seul vers, que Neufgermain ne put jamais se résoudre à sacrifier, tant il le trouvait beau, mais dont la rime n'était pas aisée à découvrir :

Grand Roi, qui préludez à d'illustres triomphes.

De plus, les tailleurs et couturières du château, accablés

de travail et persécutés par les dames et les demoiselles, qui, toutes, voulaient être parées comme des chasses, déclarèrent qu'en ne dormant ni ne mangeant, ils auraient tout au plus le temps nécessaire pour terminer les habits de cour, et ne sauraient, en aucune sorte, inventer et confectionner des costumes de Sylvains, de Dryades et de Diane chasserresse. Madame consultée, déclara que la mascarade projetée serait inconvenante, et que l'idée seule lui en donnait la migraine. Bref, le bon Duc y renonça, et, pour se consoler, fit dresser des arcs de triomphe, tuer force gibier de poil et de plume, rassembler toute sorte de provisions, et apporter dans

les viviers du château les plus beaux poissons de la Loire. Les officiers du Roi et de Mademoiselle de Montpensier arrivèrent avec les fourgons des bagages, et les cuisines envahies par la foule des marmitons et des pourvoyeurs envoyèrent bientôt au-dessus des toits de Chambord de grands panaches de fumée.

Tandis que Gaston d'Orléans s'agitait au milieu de ce tumulte et donnait cent ordres contradictoires que ses domestiques interprétaient à leur fantaisie, sa femme, Marguerite de Lorraine, sous le triple rempart de ses rideaux de soie, ne songeait qu'à prendre soin d'elle-même. C'était une personne sans intelligence et sans énergie. Son romanesque mariage avait fait croire à ses contemporains qu'elle avait de l'ambition et un cœur passionné : il n'en était rien. Enlevée par Gaston à l'âge de quatorze ans, elle n'avait aucunement songé quelle folie c'était à elle de se brouiller tout à la fois avec la famille royale de France où elle entrait quasi de force, et son propre frère, le duc de Lorraine, fort opposé à ce mariage. Lorsque, plus tard elle se vit négligée, humiliée, elle se réfugia dans une vie obscure et sans dignité. Depuis la mort de son fils, le petit duc de Valois, surtout, elle ne tenait plus d'autre place que celle d'une malade imaginaire, dont personne, pas même ses filles, ne faisait état. Sa belle-fille, la grande Mademoiselle, a complaisamment noté dans ses Mémoires l'aversion qu'Anne d'Autriche avait pour Madame. La Reine dit un jour à Mademoi-

selle : " Monsieur me fait pitié de croire que je voulusse que mon fils épousât votre sœur. C'est assez qu'elle soit fille de Madame pour que l'affaire ne soit jamais. Sa personne, son humeur et ses manières me sont odieuses. Je noierais plutôt mon fils."

Mademoiselle lui dit : " Madame, elle est fille de mon père." La Reine répondit : " Cela ne fait rien. Elle l'est aussi de votre belle mère et cela gâte-tout."

Le jour se leva très beau le 5 août et Gaston à la tête d'une brillante cavalcade, partit vers deux heures de l'après midi pour aller au-devant du Roi qui, parti la veille de Fontainebleau, avait couché à Jargeau et dîné en route.

Gaston s'était placé sur une petite éminence en dehors du parc. Il ne tarda pas à voir galoper dans la pleine les courriers qui précédaient le Roi, et bientôt huit grands carrosses dorés, trainés les uns par six, les autres par quatre chevaux, couverts de harnais brillants, de houppes et de grelots, et soulevant des tourbillons de poussière, apparurent dans le lointain, escortés de nombreux cavaliers.

Le duc d'Orléans et son escorte allèrent à la rencontre du cortège. Les carrosses s'arrêtèrent ; Anne d'Autriche fit monter près d'elle le duc d'Orléans ; force compliments et embrassades furent échangés, puis l'on repartit au grand trot sous les ombrages séculaires des chênes de Chambord.

La toilette de la Reine, sa visite à la duchesse d'Orléans qui la reçut couchée, la collation, le jeu et une promenade de curiosité dans les appartements et sur les terrasses du château, occupèrent les Dames, à qui Mademoiselle faisait les honneurs. Quant au jeune Roi, il voulut, malgré la chaleur, visiter le parc et chasser. Gaston qui aimait beaucoup ses faisans, et en avait déjà fait occire deux douzaines pour le souper de ses hôtes, aurait souhaité que le Roi se contentât de quelque autredivertissement, mais Louis XIV voulut absolument chasser, et tua de sa propre main quatorze des plus beaux faisans de son oncle.

Vers le soir, enfin, il consentit à rentrer au château et monta sur la terrasse supérieure pour voir coucher le soleil. Anne d'Autriche y vint aussi, accompagnée de ses dames et de Mademoiselle. La Reine avait alors près de soixante ans, mais, comme le dit madame de Motteville, elle était encore belle et les tresses de son épaisse chevelure de même couleur et de même éclat qu'à l'âge où elle mettait au monde Louis XIV. Un grand col de dentelles de Venise et des manchettes relevées, ressortaient sur le noir brillant de sa robe de gros de Tours, et leur blancheur était surpassée par celle de ses bras et de ses admirables mains. Une mantille espagnole, jetée avec art sur sa tête, et une agrafe de perles et de turquoises complétaient la parure de la Reine. Mademoiselle, ce soir-là, était habillée de taffetas gris de lin, avec force dentelles de Dieppe

et rubans noirs et couleur de feu ; et la princesse de Conti, la princesse Palatine Anne de Gonzague et les dames de la Reine et des princesses, rivalisaient d'élégance. Il n'y avait que le jeune Roi qui fût habillé très simplement. Il avait dit le matin même, dans le carosse, à Mademoiselle de Montpensier : " Je n'ai point voulu mettre un autre habit ni décordonner mes cheveux, parce que si je me parais, je donnerais trop de regret à votre père, à votre belle-mère et à votre sœur : Ainsi je me suis fait la plus vilaine figure que j'ai pu pour les dégoûter de moi. " Mais Louis XIV était si beau, l'éclat de la jeunesse se joignait en lui à un si grand air, qu'eût-il pris un habit de pauvre, il n'en n'eût pas moins attiré tous les regards. Les jeunes seigneurs qui l'entouraient, quoique gentilshommes de bonne mine, étaient éclipsés par lui, et Anne d'Autriche ne se lassait pas d'admirer son fils et son Roi, en se réjouissant d'avance du mariage projeté de Louis XIV et de l'Infante d'Espagne.

Le Duc d'Orléans avait fait apporter des tables de jeu sur la terrasse, et ses pages offrirent des fruits à la glace et des petits pots de crème Saint-Gervais à toute la compagnie, tandis que les violons de Mademoiselle, cachés dans un emansarde, jouaient les plus jolis airs de Lulli. Le coucher du soleil fut splendide, et ce ne fut qu'à la nuit close et après avoir vu le lever de la lune, que les hôtes de Chambord descendirent pour souper dans la grande salle du premier étage.

VI

LE CHASSEUR NOIR

Là bas, là bas au fond des bois,
 J'entends le cor et les abois
 De la meute infernale.
 Sauvons-nous c'est le noir chasseur ?
 C'est Thibault le tricheur !
 (Vieille ballade.)

Il faisait fort chaud dans cette salle, illuminée de centaines de bougies, et le Roi proposa de souper très vite, afin de retourner sur la terrasse.

—Je crois, mon fils, lui dit Anne d'Autriche, qu'il ne fera pas bon ce soir là-haut. Il me semble entendre le tonnerre, et la journée a été trop brûlante pour qu'il n'y ait pas d'orage cette nuit.

—Tant mieux, dit le Roi : ce doit être une belle chose qu'un orage à Chambord.

—C'est effroyable, dit Mademoiselle, et d'autant plus que c'est dans les nuits d'orage que le chasseur noir parcourt la forêt. Je l'entendis une fois jadis, et j'en faillis mourir de peur.

—Peur ! s'écria Louis XIV. Voici un mot qui ne vous sied pas, ma cousine. Je suis assuré que vous n'eûtes jamais peur.

—Plût à Dieu que Mademoiselle eût quelquefois eu peur du canon ! murmura la princesse Palatine à l'oreille de la duchesse d'Uzez.

—Si fait bien, j'ai eu grand peur cette fois, reprit Mademoiselle, et il est bien permis de craindre les revenants, surtout quand ils font un tapage épouvantable.

—Mais qu'est-ce donc que ce chasseur noir ? demanda la princesse de Conti au duc d'Orléans.

—Les bonnes gens prétendent, Madame, que c'est l'ombre du comte de Champagne, Thibaud le Tricheur, qui jadis, au

treizième siècle je crois, avait accoutumé de chasser par ici. On l'entend passer la nuit, en grand arroi, et les fanfares, les cris et les aboiements de ses piqueurs et de ses chiens font retentir toute la forêt, mais personne ne l'a jamais vu.

—Je le crois aisément, dit la princesse Palatine en riant : il y a d'excellentes raisons pour cela.

—Je ne sais si personne n'a rien vu, reprit Mademoiselle d'un ton piqué, mais moi, j'ai entendu, et mon témoignage, je pense, est pour appuyer celui des bonnes gens.

—Assurément, ma cousine, dit Louis XIV : et je souhaite fort que le chasseur noir soit assez courtois pour nous régaler cette nuit d'un tapage infernal. Ce serait très amusant. Qui m'aime me suive : je vais m'installer sur la terrasse et attendre le chasseur noir.

A ce moment un éclairéblouissant fit pâlir les bougies, et, deux ou trois secondes après, un formidable coup de tonnerre résonna dans tout le château. Les femmes se signèrent.

—L'orage se rapproche, dit la Reine, ne faites pas d'imprudence, mon fils. Les lieux élevés attirent la foudre. Venez plutôt à la chapelle avec moi.

—Je vous y rejoindrai, Madame, mais, avec votre permission, je vais me promener aux alentours du château pendant une demi-heure. Venez-vous avec moi, ma cousine ?

—Certainement, mais à la condition que nous resterons tout auprès, afin de rentrer aux premières gouttes d'eau. Je ne me soucie point de m'enrhumer.

—Ni moi non plus, dit la princesse Palatine, et encore moins d'être foudroyée ; je reste avec la Reine.

Toutela jeunesse suivit le Roi et Mademoiselle. Gaston d'Orléans, prétextant une grande fatigue, demanda et obtint la permission de se retirer. En passant près de sa fille, il lui dit à voix basse : — Demain matin, j'irai vous parler dans votre chambre.

—Je suis aux ordres de Votre Altesse Royale, répondit froidement Mademoiselle. Depuis les procès qu'elle avait eus avec son père, elle lui tenait rigueur et ne s'en cachait point.

Tandis que le jeune Roi, entouré d'une vingtaine de personne, de fort belle humeur, se promenait le long des fossés du château en regardant le combat que se livraient au ciel le clair de lune, les nuages, la lueur des éclairs, les ténèbres et les vents déchainés, un très jeune et agréable cavalier nommé le comte de Charny, qui faisait partie de la suite de Mademoiselle, et lui était, dit-on, fort proche parent du côté gauche, emmenait deux pages de Gaston à l'écart, et leur proposait une espièglerie qui parut leur agréer très fort. Ils s'éclipsèrent, se rendirent au chenil et on ne les vit plus jusqu'au lendemain.

L'orage s'était éloigné. Tout-à-coup le vent changea brusquement : les nuages revinrent cacher la lune, et le tonnerre recommença de plus belle à éveiller les échos de Chambord.

—Rentrons, Sire, dit Mademoiselle. Pour sûr il va pleuvoir.

—Ecoutez, ma cousine, écoutez, j'entends sonner du cor là-bas. Serait-ce le noir chasseur ?

On prêta l'oreille : de lointaines fanfares, des abois, des cris perçants de Tayaut, Tayaut ! retentissaient dans la forêt.

Les dames pâlirent, et plusieurs d'entr'elles se seraient évanouies s'il y avait eu là des fauteuils, mais on était sur l'escarpe du fossé, et elles aimèrent mieux s'enfuir vers le château en criant comme des folles.

Mademoiselle fit bonne contenance et le Roi s'écria : — Venez avec moi, belle cousine, allons au-devant du chasseur noir !

Ils firent une dizaine de pas vers la forêt, mais à ce moment les nuages crevèrent, une pluie torrentielle tomba, et le Roi et Mademoiselle eurent beau courir à toutes jambes, ils ne rentrèrent au château que trempés jusqu'à la chemise.

Après une soirée si agitée, les hôtes de Chambord avaient grand besoin de repos. Vers deux heures du matin les dernières lumières s'éteignirent, et un profond silence régna dans le château.

Gaston d'Orléans ne pouvait s'endormir. La fatigue, l'orage et l'inquiétude lui donnaient la fièvre : il avait fait appeler vers minuit ses deux médecins, Abel Brunyer et James Morrisson. Tous deux lui prescrivirent une potion calmante. Il fallut éveiller Marchand, l'apothicaire du prince pour la préparer, et toutes ces allées et venues se prolongèrent jusqu'à deux heures. La potion prise, Gaston renvoya ses

gens, et crut qu'il allait dormir, mais, soit que l'apothicaire se fût trompé de dose, soit que les docteurs se fussent mal expliqués, Gaston rêva tout éveillé, et rêva les choses les plus désolantes du monde. Il revit ses amis, ses alliés d'autrefois abandonnés par lui aux cruels justices du Cardinal de Richelieu. Les ombres plaintives et ensanglantées du comte de Chalais, d'Henri de Montmorency et de Cinq Mars, lui semblaient errer autour de sa couche en lui reprochant de les avoir entraînés à trahir leur pays. Il revoyait les agitations stériles de la Fronde, il entendait les reproches de sa fille réclamant l'héritage maternel et se plaignant de n'avoir jamais trouvé près de son père les conseils et l'appui qui eussent assuré son établissement.

En vain essayait-il d'écarter ces sombres préoccupations. En vain s'efforçait-il de songer à son beau château de Blois, aux collections précieuses qu'il y avait rassemblées, — la pensée du prochain avenir où il devrait quitter toutes ces richesses, sans avoir d'héritier de son nom à qui les transmettre, cette pensée le consternait, et ces paroles qu'il devait quelques mois plus tard prononcer en mourant, erraient déjà sur ses lèvres : *Domus mea, domus desolationis in æternum.* — Il se sentait malade, vieilli ; pas une de ses filles n'était pourvue. Que deviendraient-elles, livrées à la tutelle d'une mère absolument incapable ?

Le pauvre prince excédé de rêveries, se leva sans bruit, et, voyant que le jour allait bientôt paraître, s'habilla à demi, passa une robe de chambre, et,

sortant de son appartement, alla chercher un peu d'air et de fraîcheur dans le grand escalier à double vis du château. Les premières lueurs de l'aube répandaient une teinte rosée sur les marches et les parois de pierre blanche, et le cri des hirondelles saluait le jour naissant.

Gaston se rappela le premier séjour que sa fille ainée avait fait à Chambord en 1637, et le plaisir qu'elle prenait à monter et à descendre en courant ce bel escalier sans pouvoir rejoindre son père qui l'appelait en montant et descendant de même l'escalier contigu, et se montrait à elle à travers les à-jours de la double vis. — En ce temps-là, se disait-il, ma fille m'aimait, et elle me promettait d'aimer la princesse Marguerite comme une seconde mère. Tout a bien changé depuis. Qui sait pourtant, si notre amitié d'autrefois ne pourrait pas se ranimer ?

Sans attendre à plus tard il se résolut d'aller voir sa fille, et, montant à l'étage supérieur, s'en alla frapper à la porte de l'appartement de Mademoiselle. Une fille de garde-robe à demi éveillée, lui ouvrit, et le Duc d'Orléans entra dans la chambre où reposait sur un lit somptueux l'héroïne de la Fronde.

Une bougie, placée dans une coupe à moitié pleine d'eau, éclairait faiblement, et les volants intérieurs, fermés avec soin, laissaient à peine filtrer quelques minces rayons de lumière.

Le Duc s'approcha du lit et prit la main de sa fille. Mademoiselle tressaillit, s'éveilla et parut fort étonnée.

— « Ma fille, dit Gaston en s'asseyant sur le pied du lit, je crois que vous ne serez pas fa-

chée que je vous aie éveillée, puisque je n'aurai pas le temps de vous voir tantôt. Vous allez faire un grand et long voyage. Quoique l'on dise, la paix n'est pas si aisée à faire que l'on croit et peut-être ne se fera-t-elle pas ; ainsi votre voyage sera plus long que l'on ne dit. Je suis vieux et usé ; je puis mourir en votre absence. Si je meurs, je vous recommande vos sœurs. Je sais bien que vous n'aimez pas Madame et qu'elle n'a pas eu envers vous toute la conduite qu'elle aurait dû avoir. Ses enfants n'en peuvent mais : pour l'amour de moi, ayez-en soin. Elles auront fort besoin de vous, parce que Madame ne leur sera pas d'un grand secours.

La princesse, qui, au fond, avait le cœur bon, fut émue de voir son père s'humilier ainsi devant elle. Les larmes lui vinrent aux yeux, et elle l'assura, en l'embrassant fort tendrement qu'elle n'oublierait jamais ses recommandations et se conduirait avec la duchesse d'Orléans et ses filles comme il le souhaitait. Ils s'embrassèrent une seconde fois et le Duc s'en retourna chez lui.

Quant à Mademoiselle, chez qui les émotions étaient aussi passagères que vives, elle se rendormit profondément. "Si je ne me fusse très bien souvenue de cette circonstance, écrit-elle dans ses mémoires, j'aurais cru d'avoir songé, lorsque je pensais à tout ce qui s'était passé auparavant."

Vers neuf heures le Roi se leva et toute la cour s'apprêta pour le départ. Le Roi voulut monter à cheval et visiter la partie de la forêt où l'on avait entendu sonner du cor la nuit

précédente. Quelques branches brisées par l'orage jonchaient les chemins. On ne manqua pas d'attribuer ces dégâts au passage du chasseur noir, et le comte de Charny fit remarquer Louis XIV que le gazon d'une certaine petite clairière était très piétiné et semé de charbons et de cendres.—Le diable est venu là faire des carbonades pour sûr, dit-il ; en cherchant bien, on trouverait l'empreinte de ses pieds fourchus.

Un jeune garde forestier, riant sous cape, dit à un de ses camarades : — Ne serait-ce pas plutôt la trace de notre "feuille" de l'autre soir, Hubert ? N'est-ce pas là que nous fîmes rôtir ce cuisseau de chevreuil tandis que le bon Duc était allé se promener à Blois ? — Chut, Martin ! dit Hubert. Laissons le diable et le chasseur noir faire peur aux gens. Cela nous permettra bien d'autres fredaines.

— Que savez-vous du chasseur noir ? demanda Louis XIV à Martin.

— Ah, Sire, pas grand chose. On l'entend souvent, la nuit. Il part du château de Bury et va faire halte à Monfraud. Puis il repart, menant grand bruit. Je l'ai entendu plus d'une fois dans les nuits d'orage ; je n'ai rien vu. Mais mon grand père l'a vu, et mon arrière grand père aussi. Quant à la dame blanche de Bury, je l'ai vue comme je vois Votre Majesté, une nuit de Noël, qu'il neigeait fort et que nous avions fait le réveillon chez le garde qui loge au château de Bury.

— Comment est-elle faite ? demanda le Roi.

(à suivre.)

CATALOGUE GENERAL

PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES NOMS D'AUTEURS.

(suite)

- D. S.**—Histoire de sainte-Adélaïde, impératrice d'Allemagne. 1 vol. in-12..... \$0.25
- Histoire de Saint Alphonse-Marie de Liguori, évêque de Sainte-Agathe des Goths. 1 vol. in-12..... \$0.25
- Sainte Elizabeth de Hongrie. 1 vol. in-12..... \$0.25
- Histoire de Saint Paul, apôtre des Gentils. 1 vol. in-12... \$0.25
- Vie de Ste-Geneviève, patronne de Paris. 1 vol. in-12.... \$0.25
- Dubois** (M. l'abbé).—Le guide du séminariste. 1 vol. in-12..... \$0.50
- Le Saint prêtre. 1 vol. in-12..... \$0.70
- Pratique du Christianisme. 1 vol. in-12..... \$0.70
- Pratique du zèle ecclésiastique. 1 vol. in-12..... \$0.63
- Dubos** (M. l'abbé) et divers orateurs contemporains.—Cours d'instructions morales sur les épîtres et les évangiles des dimanches et des fêtes de l'année. 1 vol. grd in-8..... \$1.25
- Du Clot** (M. l'abbé).—La Sainte Bible vengée des attaques de l'incrédulité, nouvelle édition, par l'abbé Crampon. 4 vols in-8..... \$5.00
- Dufau** (R. P.) S. J.—Beautés de l'âme, contemplées dans le cœur de Jésus. 1 vol. in-32, relié..... \$0.50
- Dufour** (M. l'abbé J.)—Avis et réflexions sur les devoirs de l'état religieux pour animer ceux qui l'ont embrassé, à remplir leur vocation, par un religieux bénédictin, nouvelle édition soigneusement revue et corrigée. 2 vols in-12..... \$1.75
- Dugas** (M. l'abbé Georges).—Monseigneur Provencher et les missions de la Rivière Rouge. 1 vol. in-12..... \$0.60
- Dujardin** (R. P. R.)—*Voir Saint-Alphonse de Liguori.*
- Duley** (R. P.)—Visions d'Aune-Catherine Emmerich, sur la vie de N.-S. J.-C., et de la très sainte Vierge Marie. Traduction entièrement nouvelle du texte allemand, par Charles d'Ebeling, 2e édition. 3 vols in-12..... \$2.63

Dumax. —Jésus offert à la jeunesse. 1 vol. in-12.....	\$0.25
—Marie offerte à la jeunesse. Mois de Marie. 1 vol. in-12...	\$0.25
Dumond (M. l'abbé).—Catéchisme Catholique ou cours de lectures sur la religion, et questionnaire sur le catéchisme avec réponses. 3 vols in-12.....	\$2.25
Dupanloup (Mgr).—Conférences aux femmes chrétiennes. 1 vol. in-12.....	\$1.00
Duplessy (M. l'abbé E.).—Les apologistes laïques du 19ème 1 vol. in-8.....	\$1.50
Du Pont (R. R.).—Méditations sur les Mystères de la foi, traduction française, avec notes, par une société d'ecclésiastiques. 10e édition, revue avec soin sur l'édition princeps. 4 vols in-12.....	\$3.00
Duprat (M. l'abbé A. J. B.).—Les harmonies entre le cantique des cantiques et l'apocalypse. 1 vol. in-8.....	\$1.25
Dupuy (Paul).—Ville-Marie. Petites fleurs religieuses du vieux Montréal, avec une introduction, par M. H. A. Verreau, ptre. 1 vol. in-8.....	\$0.50
Duquesne (M. l'abbé).—L'Évangile médité et distribué pour tous les jours de l'année, suivant la concorde des quatre évangélistes. 4 vols in-12.....	\$2.00
Durand (M. l'abbé A.).—Trésor liturgique, ou la messe, les vêpres et les fêtes expliquées aux fidèles. 1 vol. in-18.....	\$0.40
Durand (M. l'abbé Laurent).—Cantiques de l'âme dévote, dits de Marseille, divisés en douze livres, ou l'on représente d'une manière facile les principaux mystères de la foi, accommodés à des avis vulgaires. 1 vol. in-12...	\$0.50
Dutripou (F. P.).—Bibliorum sacrorum concordantiæ, vulgate editionis, ad recognitionem jussu Sixti V, Pontif. Max. bibliis adhibitam, recensitæ atque emendatæ, ac plusquam viginti quinque milibus versiculis auctæ insuper et notis historicis, geographicis, chronologicis, locupletatæ. Octava editio accuratissime expurgata. Un magnifique volume in-4 jésus de 1512 pages à 3 colonnes, sur papier vergé, renfermant la matière d'environ 20 vols in-8 ord., \$6.00, relié.....	\$7.50
Du Val (André).—La Vie admirable de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation. 1 vol. in 12.....	\$1.00
Duvillard. — <i>Voir Ceconi.</i>	
Dewez (L'abbé J. B.).—Vie de St-Jean Baptiste. 1 vol. in-12	\$0.88

E

- Eau Bénite** de St-Ignace de Loyola, brochure in-18..... \$0.10
- E. B.** (l'abbé).—Nouveau mois de Marie. 1 vol. in-18..... \$0.33
- Ebeling** (Ch. d').—*Voir Duley.*
- E. M. L.** (l'abbé).—Fastes de la Sainteté en France au 19^e siècle. 1 vol. gr. in-8 illus..... \$0.35
- Emmerich** (Anne Catherine).—La douloureuse passion de N.-S. Jésus-Christ, 50 cts. relié..... \$0.75
- Oeuvres d'après ses visions recueillies par Clément Brentano, précédées des documents sur sa vie, par le même. Traduction intégrale. 8 forts volumes gr. in-18..... \$4.00
- Vie de la Très Sainte Vierge. 1 vol. in-18..... \$0.50
- Vie de N.-S. Jésus-Christ. 6 vols in-18..... \$3.00
- Encyclopédie de la Prédication contemporaine**, recueil de conférences, sermons, panégyriques, discours de circonstances, etc., d'après NN. SS. les évêques, les RR. PP. des divers ordres religieux, missionnaires et autres prêtres distingués. Nouv. édit. revue et augmentée d'environ 600 discours nouveaux. 31 vols gr. in-8, net..... \$40.00
- Esprit (l') de Jésus** dans ses mystères 1 vol. in-18, avec encadrement..... \$0.75
- Etcheverry**.—La lyre angélique, recueil de cent soixante et un cantiques nouveaux pour toutes les époques de l'année avec accompagnement. 1 vol. grd in-8..... \$3.00
- Eudes** (Le Ven. Jean).—Vie et royaume de Jésus dans les âmes chrétiennes. 1 vol. in-12..... \$0.50
- Eucharistie méditée** (Auteur de l').—Berceau de Jésus enfant, ou grandeurs et abaissements du Verbe incarné. 2 vols in 12..... \$1.25
- Couronne de mai ou mois de Marie. 1 vol. in-18..... \$0.40
- La passion du cœur de Jésus renouvelée dans l'Eucharistie, ou trésor des associés de la Communion réparatrice. 1 vol. in-18..... \$0.38
- Le Calvaire et l'Autel, ou quelques heures au pied du tabernacle, pendant l'octave du Saint Sacrement, les quarante heures et les jours de l'adoration perpétuelle. 1 vol. in-18..... \$0.38

-
- L'Eucharistie méditée, ou Jésus mon amour et ma vie, méditations pour se préparer à la sainte communion. 1 vol. in-18..... \$0.38
- Méditations pour l'octave de la Toussaint et pour tout le mois de novembre. 1 vol. in-18..... \$0.38
- Méditations sur les Saints Anges. 1 vol. gr. in-18..... \$0.75
- Mois des Saints Anges, ou méditations et exemples pour chaque jour du mois d'octobre. 1 vol. in-18 \$0.38
- Mois des Ames du Purgatoire. 1 vol. in-18..... \$0.38
- Nouveau mois du Sacré-Cœur de Jésus. 1 vol. in-18..... \$0.20
- Suite de l'Eucharistie méditée, ou Jésus, mon guide et mon consolateur. 6e édit. 1 vol. in-18..... \$0.38
- Souffrances et vertus de Marie méditées. Approuvé par Mgr l'évêque d'Autun. 2e édition. 2 vols in-12..... \$1.25
- Vertus Eucharistiques, ou l'âme sanctifiée par la Communion fréquente, pour faire suite à l'*Eucharistie méditée* (Nouv. éd.) 1 vol. in-18..... \$0.38
- Euclologe des jeunes personnes** par un père de la Cie de Jesus. 1 vol. in-18..... \$0.63
- Examens particuliers** sur divers sujets, à l'usage de toutes les sœurs consacrées à Dieu dans les fonctions d'institutrices gratuites ou de servantes des pauvres et des malades. 1 vol. in 12... \$0.63
- Excerpta ex rituali romano** ad usum provinciarum ecclesiarum Quebecensis Marianopolitanæ et Ottawiensis (1890). 1 vol. in-18, rel..... \$1.00
- Exercices spirituels** de St-Ignace de Loyola. 1 vol. in-32..... \$0.30
- Explication littérale, mystique et pratique des prières et des cérémonies de la messe** sur le plan du *Triplex expositio totius missæ*, par un ancien professeur de séminaire. 1 vol. in-32..... \$0.10
- Extractum e pontificali romano** in quo continentur ritus ordinationum. 1 vol. in-18, relié..... \$0.10